



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

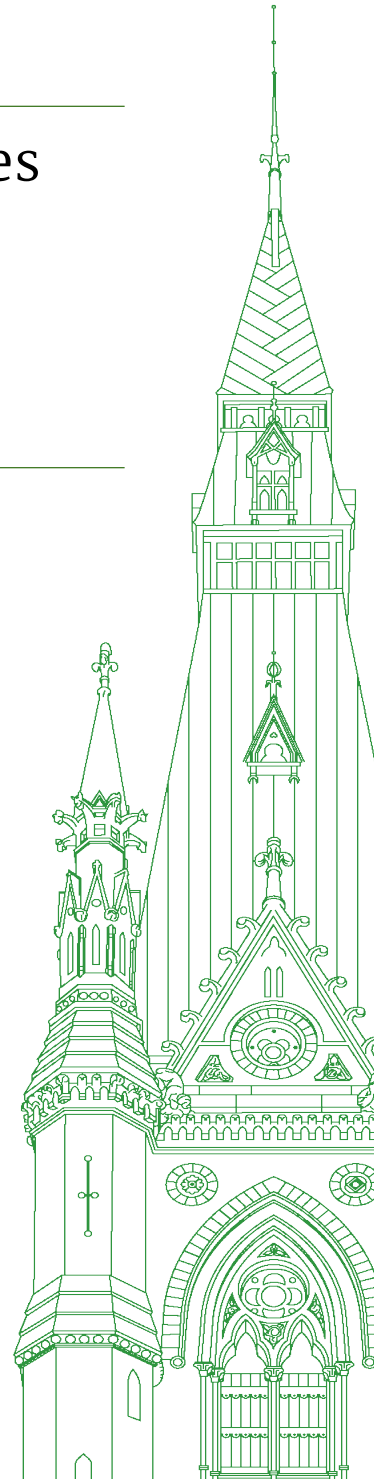
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le jeudi 6 novembre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 6 novembre 2025

• (0820)

[Français]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Bonjour.

Je vous souhaite la bienvenue à la 11^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Nous sommes réunis sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinabe, et je tiens à exprimer notre gratitude d'avoir pu accomplir notre important travail sur les terres dont il prend soin depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son examen de la Loi sur les pêches.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, j'invite tous les participants ici présents à consulter les directives qui figurent sur les cartes placées sur la table. Ces mesures contribuent à prévenir les incidents acoustiques et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, notamment des interprètes. Le code QR fournit un lien vers une brève vidéo de sensibilisation.

Conformément à nos motions de régie interne, j'informe les membres du Comité que tous les témoins comparaissant virtuellement aujourd'hui ont fait les vérifications techniques nécessaires. Cela dit, et c'est formidable, tous les témoins de notre premier groupe sont ici en personne.

Voici quelques rappels à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous donne la parole nommément avant de parler. Ceux qui participent par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du micro pour l'activer, mais sont priés de le désactiver quand ils ne parlent pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parqué, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Si les députés présents dans la salle souhaitent prendre la parole, ils doivent lever la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de prise de parole.

Nous vous remercions de votre patience.

[Traduction]

Sur ce, accueillons nos témoins.

Ce sont M. Jimmy Lee Foss, pêcheur, et Randy Nelson, ancien agent des pêches et désormais directeur de la conservation et de la protection, qui s'exprimeront à titre personnel. Nous avons aussi Jeramy Boudreau, président, et Troy Doucet, vice-président, de la Maritime Gaspereau Industry Association.

Écoutons d'abord les exposés préliminaires, chaque témoin disposant d'un maximum de cinq minutes.

Monsieur Foss, nous allons commencer par vous. Vous avez cinq minutes, monsieur.

Jimmy Lee Foss (pêcheur, à titre personnel): Merci.

Je veux d'abord préciser que je n'ai pas fait d'études supérieures ou quoi que ce soit du genre. Je ne me sens pas tellement à ma place ici aujourd'hui, mais je vais faire de mon mieux. Je remercie le Comité de me donner l'occasion de m'exprimer.

Je suis un pêcheur de La Scie, à Terre-Neuve. J'ai pêché presque toute ma vie, comme mon père et mon grand-père avant moi. La pêche me tient beaucoup à cœur.

Bref, un bateau de pêche avait été mis en vente à La Scie. À l'époque, les prix étaient exorbitants, avec des prix records pour acheter, pour se lancer. Il n'y avait donc pas grand monde pour se précipiter sur l'offre. C'est après avoir piloté des bateaux dans mon coin, avoir été capitaine de bateaux et avoir commencé à me faire un nom, je suppose, que j'ai été pressenti. On m'a demandé de me lancer dans cette entreprise.

Tout a commencé quand le propriétaire, je suppose que c'était lui, a organisé une rencontre pour me présenter à M. Quinlan, de Quinlan Brothers. On connaît la suite. J'y suis allé. Je sais que le seul moyen aujourd'hui est de passer par un négociant. C'est triste, mais c'est ainsi. J'y suis allé et j'ai participé aux réunions, etc. Mon vieux — je veux dire mon père — m'a accompagné pour me soutenir. M. Quinlan s'occupait de tout. Il a obtenu le financement. Les représentants bancaires sont venus à son bureau. Nous ne n'avons pas eu besoin de nous adresser nous-mêmes aux banques. Il s'occupait de tout. Il a choisi l'agent financier, avec toutes sortes de faux patronages pour moi, vous voyez. Il disait: « Embarque. On va rouler ensemble, Jimmy. Je couvre tes arrières. Tu signes avec le plus gros producteur de crabes au monde », et c'est bien ce qu'il est. Il disait: « Embarque. On va rouler ensemble. On est des partenaires d'affaires. » Je suppose que cela m'a donné l'élan qu'il fallait. Je savais qu'il couvrirait mes arrières. Il n'y avait pas beaucoup d'argent dans l'entreprise, mais, avec Robin Quinlan derrière moi, je me suis dit que tout irait bien.

En tout cas, j'ai pêché mon quota et j'ai fait ce que je pouvais. La première année, avec des prix records de 7,60 \$ la livre, j'ai tout juste réussi à payer les intérêts. C'était une transaction pratiquement impossible dès le départ. Quinlan le savait, mais j'avais droit au quota parce que je suis un pêcheur de niveau II. Je crois qu'il ne voulait pas perdre ce produit dans son usine. Il m'a flatté et convaincu de me lancer dans cette affaire. Au bout d'un an environ... Je ne connaissais pas grand-chose aux accords de contrôle quand j'ai signé ce contrat. Tout ce que je savais, c'est que j'avais la chance d'obtenir un palangrier, mon propre bateau.

Après environ un an en affaires avec Robin, je n'étais pas du tout satisfait de la situation et du contrôle qu'il avait sur ce qui était censé être mon entreprise. Je ne pouvais pas gérer d'argent. Je ne pouvais pas déboursier d'argent. En fait, je devais le supplier pour obtenir suffisamment d'argent pour payer le carburant du voyage suivant. C'est lui qui dirigeait. Je n'étais pas content. J'ai fait un peu de recherches sur les accords de contrôle et sur la concentration des entreprises, et je me suis rendu compte que c'en était un excellent exemple. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que j'étais utilisé — et que j'avais été recruté pour cela — et que ma famille en payait le prix.

Il n'y a pas de quoi être fier, mais, il y a huit ou neuf ans, j'ai eu un accident avec collision latérale. Mon fémur est sorti par l'arrière de ma jambe et mon bras est sorti de son axe. J'ai passé 16 jours au Centre des sciences de la santé. Je n'ai pas travaillé pendant deux ans. J'ai été obligé de déclarer faillite. C'est alors que j'étais encore en faillite que je suis entré dans le bureau de Quinlan, pour en sortir avec 3,8 millions de dollars en poche. Je ne sais pas trop comment ça marche, mais c'est un fait. J'étais encore en faillite et je suis sorti avec 3,8 millions de dollars pour acheter ce bateau.

Je ne veux pas que cela arrive à quelqu'un d'autre. Ma famille a souffert plus que vous ne pouvez l'imaginer. Mon nom a pris une débarque. Ma carrière a pris une débarque. Le fait que je sois ici en train de faire ce que je fais va encore compromettre ma carrière. Quinlan a tellement d'influence que beaucoup de bateaux ne m'accepteront plus, simplement à cause de ce que je suis en train de faire. Cela n'a rien à voir avec mes compétences ou quoi que ce soit du genre, mais, comme ils sont peut-être proches de Quinlan ou peut-être que Quinlan a un quota sur leur bateau, ils ne veulent plus voir mon nom dans les accords de partage. C'est un coup dur pour moi.

• (0825)

C'est M. Morrissey, je crois, qui a demandé l'autre jour à M. Berry un exemple de contrôle d'entreprise et de concentration d'entreprises. Eh bien, vous en avez un devant vous. Je suis ici et prêt à répondre à n'importe quelle question.

L'équipe d'enquête du MPO voulait que mon quota soit bloqué. C'est ce que j'ai appris en utilisant la procédure d'accès à l'information du ministère des Pêches et des Océans. C'était le meilleur dossier qui soit jamais tombé sur le bureau de l'enquêteur principal, mais la haute direction du MPO a travaillé contre sa propre équipe d'enquête à chaque étape.

Le président: Monsieur Foss, je dois malheureusement vous interrompre, parce que nous avons dépassé les cinq minutes. Veuillez conclure très rapidement, car nous devons passer au prochain témoin.

Jimmy Lee Foss: Je voudrais simplement dire que je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, pour vous fournir des renseignements et des coordonnées, ou quoi que ce soit d'autre. Je suis là pour ça, alors n'hésitez pas à faire appel à moi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Foss.

C'est au tour de Randy Nelson.

Vous avez cinq minutes, monsieur.

Randy Nelson (à titre personnel): Merci de m'offrir l'occasion de partager mes réflexions comme ancien agent et directeur du MPO. Je veux ici souligner les mesures concrètes qui permettraient de consolider l'application de la Loi sur les pêches actuelle. J'ai fourni deux documents à l'appui, qui exposent plus en détail plusieurs sujets de préoccupation.

J'ai un certain nombre de recommandations à proposer.

Premièrement, il faudrait désigner les agents des pêches comme agents de la paix à temps plein. Ce changement est essentiel pour améliorer la sécurité des agents et la protection de la population. À l'échelle de l'Amérique du Nord, les agents des ressources sont trois ou quatre fois plus susceptibles d'être tués dans l'exercice de leurs fonctions que les policiers. À l'heure actuelle, les agents des pêches ne sont des agents de la paix que lorsqu'ils font respecter la Loi sur les pêches. Par exemple, s'ils montent à bord d'un navire pour une inspection des pêches et y découvrent des drogues illicites, leur pouvoir d'intervention est incertain sur le plan juridique. Dans ce genre de situation à haut risque, le flou juridique peut être dangereux et laisser les agents sans protection s'ils interviennent. La désignation d'agent de la paix à part entière permettrait d'améliorer leur sécurité et de renforcer les mesures prises par le Canada en matière de sécurité frontalière.

Deuxièmement, il faudrait que les agents des pêches soient admissibles à la retraite anticipée après 25 ans. Des changements récents ont permis d'élargir cet avantage à certains employés de la Garde côtière, de Parcs Canada et des Services correctionnels. Les agents des pêches méritent un meilleur traitement compte tenu du risque élevé et du caractère exigeant de leurs fonctions.

Troisièmement, il faudrait réduire la structure organisationnelle du programme de conservation et protection. Dans ses propres rapports, le MPO a recommandé à maintes reprises que les agents d'application de la loi relèvent uniquement de ceux qui ont de l'expérience en la matière. J'ai contribué à faire évoluer les choses à l'échelle régionale pour appuyer ce modèle, mais un examen national général s'impose.

Quatrièmement, il faudrait créer un comité relevant du MPO ou de votre comité, le Comité permanent des pêches et des océans, qui aurait directement accès aux agents. Un comité ayant directement accès, sans filtre, aux agents des pêches de tout le pays permettrait au ministre d'obtenir des données exactes sur les conditions du terrain. La plupart des activités du MPO sont gérées par des scientifiques et des biologistes. Ce sont des rôles essentiels, mais, bien souvent, les décisions opérationnelles ne tiennent pas compte de l'avis des agents d'application de la loi ou des préoccupations en matière de sécurité. Comme l'a dit Véronique Chadillon-Farinacci dans son témoignage du 23 octobre, les agents ont souvent peur de parler. Cette mesure réglerait le problème. Je serais disposé à participer au choix des membres pour assurer l'équilibre et la crédibilité du comité en question.

Cinquièmement, il faudrait rétablir une unité spéciale d'enquêtes sous couverture au sein du ministère. Le MPO dans la région du Pacifique a déjà créé une unité sous couverture à deux reprises dans son histoire, mais, à chaque fois, elle a été démantelée en raison de compressions budgétaires. La pêche illégale à grande échelle continue pourtant. Cette capacité d'enquête devrait être rétablie à l'échelle nationale.

Sixièmement, il faudrait augmenter le nombre d'agents dans les cours moyen et supérieur du fleuve Fraser. C'est la seule demande de la région du Pacifique. Comme l'indiquent les documents fournis, le secteur du fleuve Fraser compte actuellement moins d'agents durant l'été qu'il y a 50 ans. Cette pénurie doit être résorbée immédiatement.

Septièmement, il faudrait consolider les relations grâce à des mesures de justice réparatrice et à des partenariats autochtones et promouvoir des programmes comme la justice réparatrice, la présence d'agents de liaison dans chaque bande des Premières Nations et les voyages en canot dans toutes les régions. Ces initiatives ont permis de favoriser la confiance et la coopération entre les parties prenantes. J'ai contribué à la mise en œuvre de ces mesures dans la région du Pacifique. Nous avons été le premier organisme de ressources au monde à utiliser des mesures de justice réparatrice à l'égard des contrevenants.

Huitièmement, il faudrait améliorer la rémunération et les conditions de recrutement des agents des pêches. Les recrues gagnent actuellement 350 \$ par semaine durant leur période de formation de 19 semaines, ce qui est bien en deçà du seuil de la pauvreté. Cela dissuade les candidats qualifiés. On a besoin d'une rémunération concurrentielle et d'une meilleure rémunération au premier échelon pour attirer et retenir du personnel compétent.

Neuvièmement, il faudrait placer des agents d'application de la loi à bord de tous les navires de la Garde côtière. La Garde côtière canadienne est probablement la seule grande flotte du monde occidental qui n'ait pas d'agents d'application de la loi à bord de tous ses navires. Le MPO a amélioré les patrouilles semi-hauturières et hauturières en y ajoutant des agents, mais il devrait y en avoir sur tous les navires de la Garde côtière pour améliorer la protection des pêches et la sécurité côtière à l'échelle nationale. L'intégration des

navires de la Garde côtière à la Défense n'en accroît pas la sécurité, à moins que des agents d'application de la loi fassent partie de l'équipage.

Durant mes 35 ans de carrière, j'ai témoigné dans le cadre de trois enquêtes majeures. J'ai reçu plus de 25 prix nationaux et internationaux pour mon travail. J'ai écrit un livre, intitulé *Poachers, Polluters and Politics*, sur ma carrière. Certains estiment que c'est un livre que devraient lire tous les employés du MPO. Pendant la pause, j'en aurai un certain nombre d'exemplaires pour les intéressés. Mon deuxième livre, intitulé *The Wildest Hunt*, a été adapté en une série télévisée dont je suis l'animateur et le narrateur. On y parle du braconnage partout en Amérique du Nord.

Mon expérience m'a permis de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la pêche illégale et des activités liées à la faune en Amérique du Nord. Les changements que je propose permettraient de consolider l'application de la Loi sur les pêches, d'améliorer la sécurité, le moral et le maintien en poste des agents et de créer des relations plus solides avec toutes les parties prenantes.

● (0830)

J'ai pris ma retraite il y a 13 ans, mais je continue de m'intéresser aux ressources halieutiques du Canada.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Nelson.

C'est au tour de Jeramy Boudreau. Vous, monsieur, et M. Doucet disposez de cinq minutes pour faire un exposé préliminaire.

Vous avez la parole.

Jeramy Boudreau (président, Maritime Gaspereau Industry Association): Je m'appelle Jeramy Boudreau.

Je remercie le comité permanent de nous avoir invités aujourd'hui pour discuter de la Loi sur les pêches. Personnellement, j'ai 25 ans d'expérience dans le domaine de la pêche et des activités liées à la pêche. J'ai ouvert un magasin d'équipement nautique, il y a 10 ans. C'est une entreprise familiale indépendante.

Au cours des cinq dernières années, mes enfants et moi avons investi dans les entreprises de pêche au gaspereau. Sachant que mes enfants allaient investir, j'ai fait des recherches sur la croissance et la santé à long terme de ces entreprises. J'ai alors compris que beaucoup d'enjeux sont présents depuis longtemps. C'est aussi ce qui m'a incité à créer la Maritime Gaspereau Industry Association avec d'autres pêcheurs locaux.

Une fois l'association créée, M. Doucet et moi avons été nommés respectivement vice-président et président. M. Doucet a 40 ans d'expérience dans ce type de pêche et dans tout ce qui a trait à la rivière Tusket. Au cours de cette période, il a également été un acheteur pendant 20 ans. Cela représente environ 90 % de son revenu et de son gagne-pain tout au long de l'année. C'est ce qui l'a vraiment incité à étudier l'impact sur l'écosystème de la pêche au gaspereau.

En nous intéressant à l'histoire et compte tenu des connaissances de M. Doucet et des miennes, de nos enquêtes et d'autres recherches, nous avons circonscrit certains problèmes fondamentaux dans ce secteur d'activité.

Quand le poisson n'a plus de voie de passage, il risque parfois la mort. L'article 34 de la Loi sur les pêches exige le libre passage du poisson et réglemente les activités entraînant sa mort. Cela semble assez clair. Et pourtant c'est toujours un très gros problème. Beaucoup de barrages ne sont pas dotés d'échelles à poisson. Ceux qui en sont dotés n'offrent pas de passage efficace, de sorte que les poissons reculent devant les barrages et les échelles et finissent par s'épuiser. Ils ne peuvent pas créer de frayère. Parfois, comme en mai 2022, des centaines de milliers de poissons meurent parce qu'ils n'ont pas pu passer.

Il manque d'agents de conservation et de protection sur le terrain. Durant mes cinq ans d'activité, je n'ai jamais vu aucun agent des pêches sur l'eau. Il y en a très peu sur place pour faire respecter des dispositions de la Loi sur les pêches comme l'article 29. On sait très bien qu'il manque de personnel sur le terrain.

Il y a aussi les données scientifiques. Elles sont un élément très important. Sous la rubrique « Éléments à considérer », l'alinéa 2.5c) inclut l'information scientifique dans les décisions relatives aux modes de gestion, mais la recherche scientifique est très insuffisamment financée. Chaque année, l'un des deux scientifiques de l'équipe est mis à pied, peut-être en raison de compressions budgétaires. Nous prenons toujours des décisions fondées sur des données scientifiques réactives plutôt que proactives. Il faut absolument que cela change.

Nous avons des recommandations de l'Association, par exemple celle d'ajouter une définition à l'article 34 de la Loi sur les pêches sous la rubrique « Protection du poisson et de son habitat et prévention de la pollution », à la satisfaction du ministre dans un délai donné. À l'heure actuelle, le délai n'est pas précisé. Il devrait être fonction du cycle de vie d'une espèce. Les délais d'exécution sont tous fonction de la protection du poisson et de son habitat.

À l'article 34, il faudrait aussi indiquer un délai maximal clair et précis dans lequel le « propriétaire ou le responsable d'un obstacle » doit se conformer quand on a déterminé qu'un obstacle ne permet pas le libre passage du poisson. Plus d'une décennie de migrations de poissons ne devrait pas être un délai acceptable, et il n'y a toujours aucun plan pour s'attaquer activement à cet obstacle.

Il faudrait ajouter une disposition à l'article 34.3 pour que le ministre s'occupe de faire lever un obstacle ou de faire faire des réparations si le propriétaire ne se conforme pas dans un délai qui le satisfasse.

Du côté de l'application de la loi, quelle que soit la saison de pêche, il devrait être obligatoire d'avoir des moyens d'en exécuter les dispositions. On sait que le programme de conservation et protection manque de personnel.

● (0835)

Concernant l'information scientifique...

Le président: Monsieur Boudreau, je dois malheureusement vous interrompre. Nous avons dépassé le temps alloué. Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît? Nous pourrions y revenir durant les périodes de questions.

Jeremy Boudreau: Je remercie le Comité de nous avoir invités. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boudreau.

Sur ce, passons à la première série de questions, à raison de six minutes, en commençant par M. Small.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux témoins qui sont venus ici ce matin pour participer à notre étude.

Ma première question s'adresse à M. Foss.

Compte tenu de vos démêlés avec les gens qui essayaient d'intenter des poursuites contre vous, avez-vous déjà entendu dire que la Loi sur les pêches ne protégeait pas suffisamment le principe du propriétaire-exploitant?

Jimmy Lee Foss: J'avais le sentiment qu'on avait un bon système — si seulement il était appliqué. C'est assez simple. Personne n'a jamais fait l'objet d'accusations. Mon sentiment, monsieur Small, était que la loi était là et que, si on voulait l'appliquer, c'était au MPO de s'en occuper.

Clifford Small: Pourriez-vous nous expliquer plus précisément ce qui s'est passé dans votre cas et nous donner une idée de la portée de l'enquête?

Jimmy Lee Foss: À ce que je sache, c'est allé jusqu'aux échelons supérieurs. Ici, à Ottawa. Le ministre des Pêches... C'est allé aussi loin que possible. L'équipe d'enquête et le MPO en ont saisi le Service des poursuites pénales du Canada. Nous n'avons rien négligé, mais cela n'a pas changé grand-chose, apparemment. La haute direction du MPO a simplement entravé sa propre équipe d'enquête à chaque étape. Je ne sais pas pourquoi et je ne pense pas que l'équipe d'enquête le sache.

Clifford Small: Dans quelle mesure ces accords de contrôle sont-ils répandus dans votre secteur? Je ne parle pas seulement de Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis sûr que vous connaissez aussi des gens dans d'autres régions du Canada atlantique.

Jimmy Lee Foss: C'est très répandu. Il est très difficile d'en parler, surtout à cause des répercussions que cela entraîne. Cela influe sur la carrière de celui qui parle.

Ces négociants exercent un contrôle tel qu'il y a désormais beaucoup de bateaux où je serais interdit à cause de mon combat. C'est partout, monsieur Small, mais vous avez enfin quelqu'un qui est prêt à en parler. J'ai tout perdu. J'ai perdu mon entreprise, et ils ont essayé de prendre aussi ma maison. Je n'ai plus rien à perdre.

J'ai un jeune garçon dépendant à ce genre de truc — et quand je dis « dépendant », je dis dépendant — et c'est pourquoi j'estime avoir l'obligation d'essayer de faire quelque chose pour lui. Le quota appartient à la population et non aux négociants. Les choses ne devraient pas se passer comme ça, c'est simple.

● (0840)

Clifford Small: À votre avis, faut-il rouvrir la Loi sur les pêches pour protéger les propriétaires exploitants ou est-elle suffisante dans sa forme actuelle, mis à part la question de son application?

Jimmy Lee Foss: Pour moi, le problème est que la loi n'est absolument pas appliquée. Je pense que l'équipe d'enquête s'est sentie plutôt inutile et frustrée. Elle s'est montrée juste envers moi tout au long du processus, mais ses supérieurs n'ont pas pu faire leur travail, monsieur Small. C'est la conclusion que j'en ai tirée. On leur a mis des bâtons dans les roues à chaque étape.

Clifford Small: D'après vous, y aurait-il eu ingérence politique?

Jimmy Lee Foss: En fait, une très bonne source au MPO m'a dit qu'il y avait eu ingérence politique à un niveau très élevé. Je n'en sais pas plus, mais c'est ce qu'on m'a dit, et c'est la seule conclusion que l'équipe d'enquête pourrait en tirer, à mon avis.

Clifford Small: Merci, monsieur Foss.

Ma prochaine question s'adresse à M. Boudreau.

Le problème tient-il à la loi dans sa forme actuelle ou à son application?

Jeramy Boudreau: Concernant le passage du poisson, il y a effectivement un problème d'application de la loi. J'étudie cette loi depuis une semaine et demie et je vois de très petites lacunes dans ce qui devrait être prévu pour le passage du poisson. L'article 34 de la Loi sur les pêches semble assez clair, mais l'application n'en est pas obligatoire, apparemment. Il y a même une disposition précisant les amendes à infliger pour la première, la deuxième ou la troisième infraction, qu'il s'agisse d'une grande entreprise, d'une petite entreprise ou d'un particulier. Pourtant, que je sache, aucune amende n'a jamais été infligée à ce jour, même si des centaines de milliers de poissons ont été tués.

Clifford Small: Compte tenu de ce que vous nous avez dit ici ce matin, quel a été l'impact sur vos moyens de subsistance ou sur ce que devraient être, selon vous, vos moyens de subsistance aujourd'hui?

Jeramy Boudreau: Pour nous, à titre personnel, sur la rivière Tusket et les environs — la rivière Tusket sert de référence pour tout le comté de Yarmouth —, à l'heure actuelle, toutes les échelles à poisson de la Nova Scotia Power réunies n'ont pas la capacité d'offrir 10 % de ce que le bassin hydrographique en amont offrirait comme zone de frai. Les données scientifiques du MPO indiquent que, au-dessus des échelles à poissons, il y a 22 millions de poissons dans la zone de frai. Notre capacité maximale est d'environ 2,5 millions. Cela ne fait même pas 10 %, et on nous enlève continuellement des journées de pêche pour essayer de garder un stock suffisant.

Clifford Small: Merci, monsieur Boudreau.

Monsieur Nelson, est-ce que c'est la loi ou son application insuffisante qui est le problème?

Randy Nelson: Je suis d'accord avec ce que les gens des deux côtés de la table ont dit. On peut évidemment toujours améliorer la loi existante, mais son application règle la plupart des problèmes.

Clifford Small: Est-ce que des interventions politiques se mêlent à l'application de la loi dans le cadre du programme de conservation et protection du MPO? Les agents ont-ils les mains liées dans l'exécution de leur travail?

Randy Nelson: On en a de nombreux exemples, dont récemment celui de la pêche à la civelle dans l'Est et celui des pêches des Premières Nations sur la côte Ouest. Il arrive souvent que les agents des pêches ne puissent pas faire leur travail.

Le président: Merci, monsieur Small.

Monsieur Morrissey, vous avez six minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci d'être venu témoigner devant le Comité aujourd'hui, monsieur Foss.

Monsieur le président, je siège ici depuis un certain temps, tout comme d'autres membres. Au fil des ans, nous avons entendu des

témoignages très préjudiciables concernant l'application de la loi, le type d'accord dont on a parlé et toutes sortes d'autres enjeux. À vrai dire, tout cela semble être tombé dans l'oreille d'un sourd parmi la bureaucratie du MPO. Il est vraiment temps de régler ces problèmes. Le Comité entend des témoignages très précis depuis des années.

Monsieur le président, le Comité est-il habilité à demander les documents, tous les documents, qui pourraient se trouver au MPO ou au ministère de la Justice concernant M. Foss? Vous n'avez pas à répondre tout de suite, mais j'aimerais savoir si le Comité y est habilité.

Pour ma part, j'aimerais examiner la trace écrite de ce qui s'est passé, comme vous l'avez expliqué, parce que, à ce stade, nous n'avons que votre parole. Je fais confiance à ce que vous présentez au Comité, mais, en même temps, j'aimerais que nous puissions remonter la piste et examiner les documents qui nous mènent ici.

Monsieur le président, pourriez-vous nous instruire à ce sujet?

Je reviens à M. Foss.

Vous avez dit être entré dans un bureau et en être sorti avec 3,8 millions de dollars en poche. Pourriez-vous préciser? Vous étiez en faillite au moment où vous avez dit que...

• (0845)

Jimmy Lee Foss: J'étais en faillite et je le suis toujours, en fait.

Robert Morrissey: D'accord.

Jimmy Lee Foss: Oui, je suis entré dans le bureau de Quinlan. J'ai abrégé l'histoire quand je vous l'ai contée. Nous avions trois banques différentes. Je suis allé au bureau d'Atlantic Place. Nous ne sommes pas allés à la succursale de la banque. Ils sont venus au bureau de Robin. Oui, il a reçu l'argent. Selon ses propres mots, que j'ai dans un message texte, il est bon pour obtenir de l'argent. J'ai un message texte...

Robert Morrissey: Où sont passés les 3,8 millions de dollars?

Jimmy Lee Foss: C'était le coût de l'entreprise de pêche pour laquelle on m'a fait travailler.

Robert Morrissey: Vous ne les avez pas reçus. Vous n'avez pas obtenu les 3,8 millions.

Jimmy Lee Foss: Non. L'argent est allé à la banque, je suppose, ou au propriétaire du bateau que j'ai pris en charge.

Robert Morrissey: D'accord.

Jimmy Lee Foss: Comment un homme en faillite a-t-il pu obtenir un prêt de 3,8 millions de dollars?

Robert Morrissey: Il serait intéressant de voir la trace écrite de tout cela, j'en conviens.

Jimmy Lee Foss: Le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, a tout. Il a tous les contrats, tous les papiers. Il a tout.

Robert Morrissey: Que faites-vous maintenant?

Jimmy Lee Foss: Je continue à pêcher, je conduis des bateaux ici et là, en tant que capitaine, ou en travaillant sur des bateaux quand je le peux. Je n'ai rien de stable en ce moment. Comme je l'ai dit, ce combat a grandement nui à ma carrière.

Robert Morrissey: Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur des pêches?

Jimmy Lee Foss: J'y ai travaillé toute ma vie.

Robert Morrissey: Cela ferait combien d'années? Depuis combien de temps êtes-vous actif sur un bateau, à pêcher?

Jimmy Lee Foss: Je dirais plus ou moins 20 ans.

Robert Morrissey: En ce qui concerne ce que vous avez dit au Comité dans votre témoignage, pensez-vous que vous êtes le seul cas ou est-ce que cela se produit...?

Jimmy Lee Foss: Non, je ne suis pas le seul.

Je suis l'un des seuls à avoir assez de courage pour venir ici et en parler, j'imagine, mais je suis loin d'être le seul cas. Des gens ont communiqué avec moi. Je suis loin d'être le seul.

Il y a de nombreux cas comme le mien, qui travaillent non seulement pour certains pêcheurs, mais... Il faut aussi que quelqu'un se penche sur ces groupes autochtones. Les commerçants font aussi beaucoup appel à eux. Ils contrôlent la moitié du quota dans l'industrie, et on se demande ensuite pourquoi nous ne pouvons pas obtenir un prix équitable quand arrive le printemps.

Robert Morrissey: Je suis désolé. Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit? Quels groupes travaillent par leur intermédiaire?

Jimmy Lee Foss: Je ne suis pas certain des groupes en tant que tels, mais il y a des groupes autochtones qu'ils emploient. Je le sais. J'ai vu les journaux de bord.

En retour, cela signifie... Chaque fois qu'une société possède un quota, les pêcheurs obtiennent moins. Ils pêchent à des taux de location, et ainsi de suite. Cela nous touche de toutes les façons possibles. Le contrôle doit s'arrêter.

Robert Morrissey: Selon vous, comment une société contrôle-t-elle le quota?

J'ai mon idée, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Jimmy Lee Foss: Ils en sont propriétaires. Ils l'achètent et l'attribuent à un bateau existant qui peut prendre un autre...

Robert Morrissey: Sont-ils autorisés à le faire en vertu du règlement?

Jimmy Lee Foss: Non, ils n'y sont pas autorisés.

Il est illégal pour les sociétés de posséder des quotas, mais elles ont toutes sortes de façons de contourner le règlement. Les gros bonnets du MPO, au gouvernement, le savent. Ils savent ce qui se passe. Aucune accusation n'a encore été portée. À quoi cela rime-t-il?

Robert Morrissey: Voulez-vous dire une accusation portée en rapport avec ce dont vous parlez?

Jimmy Lee Foss: Eh bien, je parle d'accusations du MPO contre un pêcheur pour avoir surestimé un journal de bord, une simple mesure de ce genre. Tous ces commerçants gâchent la vie des gens et possèdent des quotas et tout le reste. Il n'y a jamais eu d'accusations — jamais d'accusations — relativement aux accords de contrôle, et il y en a beaucoup.

Robert Morrissey: Diriez-vous que ce serait l'une des plus grandes menaces à la viabilité de la pêche côtière?

Jimmy Lee Foss: C'est la plus grande menace pour la pêche sur petits bateaux, à mon avis. C'est une façon facile de créer un énorme monopole.

À mon avis, cet énorme monopole est déjà créé. Souvent, lorsqu'une entreprise de pêche est mise en vente, le commun des mortels n'y a même pas accès. La société l'achète avant même qu'elle

n'arrive sur le marché. Elle la divise ensuite et attribue une part du quota à tel bateau et une autre part à tel autre.

Tout ce que vous devez faire, c'est suivre la trace de l'argent.

• (0850)

Robert Morrissey: Merci d'être venu.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Avant de donner la parole à M. Deschênes, je dirais que nous avons besoin d'une motion claire pour avancer, et le greffier se fera un plaisir de travailler avec M. Morrissey ou tout autre membre qui aimerait proposer ce genre de motion.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Nelson. Vous venez de dire quelque chose d'assez important. Vous venez de témoigner du fait que, souvent, les agents des pêches ne peuvent pas se rendre sur le terrain et faire leur travail. J'aimerais connaître votre opinion. Depuis des semaines, nous nous demandons si les agents des pêches sont libres de lutter contre la pêche illégale. D'après ce que nous entendons, ça ne semble pas toujours être le cas.

Votre témoignage est très éclairant, parce que vous apportez beaucoup de solutions. Toutefois, avant de parler de solutions, j'ai besoin de mieux comprendre le problème. De ce que j'ai compris, vous avez 35 ans d'expérience, et vous avez été directeur et officier.

Ma première question est celle-ci: les supérieurs des agents des pêches exercent-ils des pressions les empêchant d'agir contre la pêche illégale?

[Traduction]

Randy Nelson: C'est une combinaison de facteurs.

Les budgets constituent vraiment un problème. Il n'y a pas assez d'argent. Si vous lisez le document que j'ai apporté, vous verrez qu'on y donne un exemple très clair du cycle qui se répète: une enquête est menée, le ministère fournit des fonds supplémentaires pour... L'application de la loi est toujours insuffisante. Un montant d'argent est consacré à l'application de la loi, puis sur une période de six ou huit ans, il est réduit jusqu'à la prochaine enquête. Cela s'est produit quatre fois dans la région du Pacifique.

C'est un grave problème en ce sens que... C'est un problème structurel, pour commencer. Les gens du MPO vont prendre peur parce que je l'ai changé au niveau de la région, mais je pense qu'il faut examiner la question à un niveau plus élevé. Les agents d'exécution de la loi ne devraient pas relever de personnes qui n'ont pas d'expérience en la matière. On ne confierait pas la responsabilité de la GRC à un biologiste. Pourquoi faisons-nous...

[Français]

Alexis Deschênes: À ce sujet, j'ai noté que vous proposiez que les agents des pêches relèvent de personnes qui ont déjà de l'expérience dans l'application de la loi.

Quel est le problème actuel? Que se passe-t-il? Vous avez parlé du budget, mais en quoi le fait, pour un agent des pêches, de relever d'une personne qui n'a pas d'expérience dans l'application de la loi l'empêche-t-il de faire son travail?

[Traduction]

Randy Nelson: Quelqu'un qui a une formation en biologie et en sciences peut faire du bon travail, mais il est plus enclin à mousser ses propres idées à l'appui de la science et de la biologie, et il ne comprend pas les complexités de l'application de la loi. S'il prenait le temps, il pourrait comprendre, mais au cours de mes 35 années d'expérience, cela ne s'est produit qu'une ou deux fois où un cadre a vraiment pris le temps de comprendre l'application de la loi et de s'en occuper.

La structure ne permet pas... Les décisions d'application de la loi doivent être prises par des personnes qui ont de l'expérience en la matière, et qui doivent travailler en étroite collaboration avec les scientifiques et les biologistes. Ils doivent travailler ensemble. À l'heure actuelle, cependant, les décisions sont trop souvent prises en fonction de considérations politiques, mais ce sont souvent des gestionnaires mal informés qui prennent une décision qui semble bonne sur le plan biologique, mais qui n'est pas applicable. Ce n'est pas un problème unique au Canada. La même chose se produit partout.

[Français]

Alexis Deschênes: Il ne me reste pas beaucoup de temps de parole.

Monsieur Nelson, vous dites que la politique intervient parfois dans la décision de poursuivre ou non une enquête.

Que voulez-vous dire?

[Traduction]

Randy Nelson: Des considérations politiques entrent parfois en ligne de compte. C'est la même chose pour l'application de la loi par les services de police. Certains problèmes sont délicats. La pêche à la civelle est l'exemple le plus récent. La ministre a fait certaines déclarations malavisées au sujet des agents des pêches. Il en a résulté une situation très dangereuse pour ces agents sur le terrain, ainsi que pour les Premières Nations et le public. Ce sont ces décisions non éclairées prises par des gens dans le système, qu'il s'agisse de politiciens ou de gestionnaires, qui rendent la situation dangereuse.

• (0855)

[Français]

Alexis Deschênes: Pour bien comprendre, j'ai besoin de visualiser ce qui s'est passé et vous pouvez peut-être nous donner des informations. Quand vous dites que la politique s'en mêle, je comprends qu'il peut arriver que, lorsqu'un signalement est fait ou qu'une enquête est lancée par un agent des pêches, il puisse arriver qu'un supérieur de cet agent plus proche des décideurs politiques intervienne pour l'empêcher d'agir.

Est-ce ce qui se passe?

[Traduction]

Randy Nelson: C'est ce qui se passe parfois. Parfois, c'est aussi l'orientation politique donnée à la poursuite. Le ministère de la Justice a... À l'heure actuelle, sur le fleuve Fraser, par exemple, avec la pêche illégale qui y est pratiquée, les agents ne veulent même pas parfois faire de patrouille parce qu'ils savent que les accusations ne seront pas approuvées, et c'est à cause de considérations politiques à mon avis.

[Français]

Alexis Deschênes: Pour quels motifs politiques peut-on ne pas faire appliquer la Loi sur les pêches?

[Traduction]

Randy Nelson: Je suppose qu'il faudrait poser la question aux politiciens. C'est très complexe. Ce n'est pas clair et net. Il y a beaucoup d'aspects à considérer. Les Premières Nations ont des droits, et on essaie de définir ces droits. Nous comptons trop sur les tribunaux pour les définir. Nous devons mieux collaborer avec les Premières Nations et trouver une solution plutôt que de tout traîner devant les tribunaux.

Je ne veux pas dire qu'il faut simplement une meilleure application de la loi. Il faut travailler ensemble. C'est une situation complexe.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Nous avons terminé le premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons commencer le deuxième tour de cinq minutes, en donnant d'abord la parole à M. Arnold.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux quatre témoins. Nous sommes heureux de vous accueillir et d'entendre votre témoignage.

Vous avez tous dit que la loi, dans son libellé actuel, semblerait suffisante pour protéger le poisson et les pêches si elle était appliquée.

Je vais commencer par M. Nelson.

Pourquoi, d'après votre expérience en tant qu'agent d'exécution de la loi, celle-ci n'est-elle pas appliquée comme il se doit?

Randy Nelson: Je pense que la principale raison est structurelle. Vraiment. Lorsque vous demandez à des gestionnaires qui ne savent pas ce que l'application de la loi implique de prendre des décisions pour les agents d'exécution de la loi, c'est là le plus gros problème structurel.

Les budgets représentent un autre problème. Ils sont continuellement réduits à néant. Comme je l'ai expliqué, je suis sérieux lorsque je dis que le nombre d'agents d'exécution de la loi sur le fleuve Fraser est inférieur à ce qu'il était il y a 50 ans. Lorsque j'ai quitté le ministère il y a 12 ans, après la commission Cohen, les ressources étaient suffisantes pour faire le travail et les choses fonctionnaient bien, mais c'était il y a 12 ans, et on a réduit les ressources à néant. Il y a aussi le fait que la Conservation et la Protection, ou C et P, prend les mauvaises décisions.

Les gens sont frustrés. Ils n'ont pas les ressources nécessaires, mais ils font leur possible. C'est comme le jeu du chat et de la souris. Nous essayons de nous occuper des épaulards. Il y a les patrouilleurs semi-hauturiers avec lesquels nous essayons de composer. On déshabille Pierre pour habiller Jacques, parce qu'il n'y a pas de nouvelles ressources.

Mel Arnold: D'après votre expérience — et vous en avez beaucoup —, quels sont les effets sur l'application de la loi sur l'eau lorsque des modifications sont apportées aux dispositions de la loi relatives à l'application et à la protection? Y a-t-il un processus de formation ou cela accapare-t-il du temps et des ressources lorsque ces changements sont apportés à la loi?

Randy Nelson: Oui, c'est certain. Je pense que les derniers changements ont été positifs pour l'habitat, mais d'après ce que j'entends, je ne sais pas si la formation a été terminée.

Encore une fois, la loi est là, mais la capacité de l'appliquer n'y est pas. Je pense que nous pouvons faire un meilleur travail avec ce que nous avons. Il y a toujours des choses qui peuvent être améliorées ici et là, mais on pourrait faire beaucoup plus si les agents étaient en mesure de faire leur travail et s'ils avaient le soutien et les ressources nécessaires.

Mel Arnold: D'après ce que j'ai entendu, il semble que les agents préféreraient être sur le terrain pour faire leur travail plutôt que dans une salle ou en séance de formation. Pouvez-vous nous en parler un peu?

• (0900)

Randy Nelson: Évidemment, les gens qui deviennent agent des pêches veulent absolument être sur le terrain, mais ils savent aussi qu'ils doivent suivre la formation qui s'impose. Quand la loi est modifiée, les agents peuvent probablement comprendre les changements plus facilement que les autres intervenants du système. Les gestionnaires du système sont souvent ceux qui ne comprennent pas les changements et la façon de les appliquer sur le terrain.

Il faut plus de formation. À mon avis, il ne vaut pas la peine d'y apporter des changements maintenant. De très légers changements et améliorations pourraient y être apportés, mais le plus grand changement à apporter consisterait à permettre aux agents de faire leur travail en leur fournissant les ressources et l'équipement appropriés.

Mel Arnold: Merci.

Monsieur Boudreau, vous avez beaucoup parlé d'un blocage du passage des poissons. Savez-vous si c'est parce que le propriétaire de la structure est réticent à apporter un changement, ou est-ce parce qu'il est difficile d'obtenir des permis et des approbations dans le cadre d'un processus qui comporte un énorme arriéré, selon ce qu'on nous a dit?

Jeremy Boudreau: C'est une combinaison de tous ces facteurs, selon la structure en place. Une société de la taille de Nova Scotia Power a eu 15 ans pour travailler à son blocage. C'est amplement de temps pour l'approbation des permis et la conception. C'est davantage un manque de volonté.

Les responsables d'un barrage à propriété plus privée pourraient ne même pas comprendre la situation. Il y en a un qui appartient à un groupe patrimonial et qui est géré par des propriétaires privés. Ils ne comprennent pas très bien leurs obligations. Dans ce cas, c'est davantage un problème de financement et d'approbations. Cela varie d'un endroit à l'autre.

Pour en revenir à l'application de la loi, personne n'oblige ces gens à rendre des comptes, de quelque façon que ce soit. Je pense que les agents aimeraient être là, mais s'il y a six ou sept agents qui travaillent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, il n'y a pas assez de gens sur le terrain pour faire respecter la loi.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. d'Entremont, pour cinq minutes.

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme on dit, tout ce qui est politique est d'intérêt local. Il est bon d'avoir quelques représentants locaux à la réunion d'aujourd'hui pour discuter du défi auquel nous sommes confrontés dans le réseau hydrographique de la rivière Tuskent en ce qui concerne le gaspillage.

La première question porte sur l'importance du gaspillage pour la région. Que fait le poisson et en quoi est-il important pour notre pêche principale, qui est bien sûr la pêche au homard?

Jeremy Boudreau: Le gaspillage est vendu à 95 % pour la pêche à l'appât.

Comme la plupart des témoins le savent, les stocks de hareng et de maquereau sont en déclin. Le fait de développer une pêche ayant un cycle de reproduction rapide pour augmenter le niveau de ce poisson de 90 % afin que nous puissions augmenter le niveau des appâts réduira la pression sur certaines de ces autres pêches. Il est extrêmement important de se pencher là-dessus, car lorsque vous vous retrouvez dans une situation où toute la pression est exercée sur d'autres espèces, c'est plus difficile pour elles.

Chris d'Entremont: Le défi, si je comprends bien, c'est qu'en tant qu'association, vous êtes coincé entre deux géants, deux grandes organisations. D'un côté, il y a la Nova Scotia Power, qui est propriétaire du barrage et qui contrôle le niveau de l'eau et le passage des poissons dans ce réseau, et de l'autre, il y a le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, qui est censé octroyer les permis et faire respecter la loi.

Selon vous, à quelle fréquence le MPO discute-t-il avec la Nova Scotia Power ou porte-t-il des accusations contre elle quand elle n'assure pas le passage du poisson comme elle le devrait?

Jeremy Boudreau: D'après les recherches que j'ai effectuées au cours des 15 dernières années, le MPO leur a beaucoup parlé. Depuis 2019, lorsque le Programme de protection du poisson et de son habitat, ou PPPH, a été créé, le MPO est au courant de ce problème et travaille activement avec la Nova Scotia Power afin de le régler.

Pour ce qui est des accusations, je ne pense pas qu'il n'y en ait jamais eu. Il y a eu une hécatombe de poissons, dont vous êtes sûrement au courant, monsieur d'Entremont, et j'espère que les autres membres du Comité se pencheront sur la question. On a essentiellement donné une simple réprimande à la société et on lui a uniquement fait promettre de faire mieux l'année suivante. Le fait que plus de 200 000 poissons ne se soient jamais rendus aux frayères a constitué un problème majeur. Depuis, rien n'a changé, et c'était en mai 2022.

• (0905)

Chris d'Entremont: Pensez-vous que le MPO a suffisamment de personnel? Vous travaillez avec des biologistes. Je suis sûr que vous connaissez les intervenants et que vous savez à qui vous devez parler au ministère.

Pensez-vous qu'ils ont suffisamment de personnel et de fonds pour faire leur travail?

Jeremy Boudreau: Non. Chaque année, nous avons affaire à un programme scientifique qui est sous-financé. Notre saison commence le 15 mars et se poursuit jusqu'au 31 mai, et chaque année, une équipe scientifique de deux personnes doit attendre jusqu'au 1^{er} avril pour savoir si l'un d'eux sera mis à pied.

Pour ce qui est des agents d'exécution de la loi, nous sommes tous au courant du problème de la pêche à la civelle. C'est un gros problème. Comme je l'ai dit, il y a de six à huit agents dans toute la circonscription de M. d'Entremont, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, qui s'occupent des questions d'exécution de la loi sur le terrain. Ils sont sur appel 24 heures par jour, sept jours par semaine. Si vous calculez cela en semaines de travail de 40 heures et que vous devez leur jumeler des agents des pêches pour des raisons de sécurité et que vous avez huit agents, cela ne représente que quatre équipes. Il n'y a aucun moyen de faire respecter la loi de cette façon.

Nous les avons appelés quand nous avons constaté des problèmes, et pas un seul agent des pêches n'a pu agir pendant 12 heures. Nous leur avons dit carrément: « Voici où vous pouvez attraper quelqu'un qui achète du poisson illégalement et voici où il se trouve en ce moment. » Nous n'avons pas pu faire intervenir d'agent des pêches. Ils ont répondu, mais ils étaient tous déjà en service depuis 20 ou 25 heures. Ils avaient déjà fini leur quart de travail et ils rentraient chez eux, de sorte que personne n'a pu attraper les contrevenants.

L'application de la loi est certainement entravée par un problème de budget, tout comme bien d'autres aspects.

Chris d'Entremont: Dans quelle mesure la pêche illégale pose-t-elle problème dans ces bassins hydrographiques?

Jeremy Boudreau: Dans une grande mesure. Nous avons vu des gens se servir directement dans des échelles à poissons. Ils reculent à proximité du cours d'eau avec leurs camionnettes et ramassent le gaspneau directement dans ces échelles à poissons. Vous appelez le MPO, vous composez le numéro d'urgence et vous tombez sur une boîte vocale. Vous avez de la chance si vous réussissez à parler à une vraie personne.

Les agents d'exécution de la loi dans notre région sont des gens formidables. Ils veulent aider. À l'association, bon nombre d'entre eux nous ont fourni leurs numéros de téléphone cellulaire privés afin que nous puissions les appeler directement lorsqu'ils ne sont pas en service, mais ils ne sont tout simplement pas assez nombreux pour sévir comme il se doit, alors la pêche illégale augmente. Cela signifie que le nombre de pêches non consignées augmente et que les recettes fiscales diminuent. C'est une situation sans issue où nous nuisons à la pêche et où nous n'augmentons même pas les recettes fiscales pour accroître le nombre d'agents des pêches.

Le président: Merci, monsieur d'Entremont.

[Français]

La parole est maintenant à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Boudreau, poursuivons sur ce que vous venez de dire.

Il vous est donc arrivé de faire des signalements lorsque vous constatiez qu'il y avait de la pêche illégale. Vous avez contacté les agents des pêches et il n'y a pas eu d'intervention.

Est-ce bien ça?

[Traduction]

Jeremy Boudreau: C'est exactement ça. Nous avons documenté des situations où nous avons envoyé des courriels et fait des appels téléphoniques à des agents des pêches à titre personnel. Les agents de la Conservation et de la Protection, ou C et P, nous rappellent toujours et s'excusent de ne pas pouvoir être là pour nous aider, mais ils ne sont tout simplement pas assez nombreux.

[Français]

Alexis Deschênes: Vous avez dit que c'était une question budgétaire, mais qu'il y avait aussi d'autres raisons.

Les agents des pêches vous font-ils part d'autres raisons qui les empêchent d'agir, outre le fait qu'ils n'ont pas des effectifs suffisants?

[Traduction]

Jeremy Boudreau: Oui, c'est arrivé souvent. De notre côté, avec la Nova Scotia Power, nous croyons qu'il y a aussi des aspects politiques à ce problème. C'est une énorme société, et la mise à niveau des échelles à poissons coûte très cher. Lorsqu'il s'agit de se rendre dans les rivières pour faire appliquer l'article 29 avec des barrages de pierres et divers autres obstacles, ce sont surtout des efforts d'application de la loi, mais ils visent la pêche à la civelle, alors on peut dire que cet aspect de la question est politique. Il n'y a pas d'agents pour s'occuper de notre pêche, parce qu'ils s'occupent d'une autre pêche, ce qui les épuise énormément.

Environ 90 % de notre pêche se fait à moins de cinq minutes du détachement de Tusket, et pas un seul agent des pêches ne se présente sur le banc pendant toute une saison de trois mois pour vérifier un journal de bord.

[Français]

Alexis Deschênes: Quand vous dites qu'il y aurait donc des interventions politiques, parce qu'il y a des intérêts auprès d'une compagnie importante — si je comprends bien, il s'agit d'une société d'État de la Nouvelle-Écosse —, s'agit-il d'une impression? Est-ce que ce sont des agents des pêches qui vous le disent? Sur quoi vous appuyez-vous pour dire ça?

● (0910)

[Traduction]

Jeremy Boudreau: Nous avons entendu certains politiciens locaux dire que le problème avec la Nova Scotia Power, c'est qu'elle fait traîner les choses devant les tribunaux pendant longtemps. La société se sert de la Loi sur les pêches pour retarder les choses. Je pense que si des amendes étaient imposées et si les agents des pêches pouvaient être là plus souvent, plus régulièrement... Un jour, nous étions au barrage et il y avait entre 300 000 et 400 000 poissons qui attendaient de monter une échelle, mais ils ne se sont jamais rendus.

[Français]

Alexis Deschênes: J'ai deux secondes.

Monsieur Nelson, j'ai une brève question à vous poser. Vous avez dit, plus tôt, que des déclarations avaient été faites, notamment par des ministres des Pêches qui ont eu des conséquences.

À quelles déclarations et à quels ministres faisiez-vous allusion?

[Traduction]

Le président: Donnez une réponse brève.

Randy Nelson: Je faisais allusion à la pêche à la civelle et au commentaire de la ministre des Pêches et des Océans, Mme Lebouthillier, qui a parlé de racisme endémique parmi les agents des pêches. C'était tout simplement une fausse déclaration, d'après les faits qui m'ont été présentés. Ce genre de déclaration a des répercussions partout au pays. Cela a donné une très piètre image des agents des pêches. Les Premières Nations se sont empressées de sauter sur l'occasion et de souligner cette déclaration. Je crois que même le premier ministre Trudeau s'en est mêlé. Ce genre de déclaration est absolument accablant pour le moral des agents sur le terrain. C'est tout simplement intolérable.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Étant donné que nous n'avons que deux témoins dans le prochain groupe, nous allons prolonger un peu la séance. Nous allons accorder quatre minutes de plus aux conservateurs et aux libéraux.

Je cède la parole à M. Gunn pour quatre minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Foss, tout d'abord, je suis vraiment désolé de ce qui vous est arrivé, à vous et à votre famille, et de tout ce que vous avez dû endurer sur le plan personnel en raison de la consolidation et du contrôle des sociétés.

Tous ceux à qui je parle dans l'industrie, les pêcheurs et d'autres intervenants, semblent s'entendre pour dire que les décisions du MPO sont dictées par la politique et l'idéologie, et non pas par la science, le bon sens ou ce qui est mieux pour les pêcheurs. Même les députés libéraux du gouvernement qui sont au pouvoir depuis 10 ans semblent de cet avis.

Par exemple, ils ont dit: « Les libéraux prennent des décisions politiques en matière de pêche qui ne tiennent pas compte des données scientifiques et qui mettent en péril le gagne-pain des pêcheurs. » C'est une citation du député libéral Chris d'Entremont.

« Ce gouvernement libéral refuse de faire ses devoirs. Cela donne des décisions non fondées sur des données, sans transparence et sans explication. » Encore une fois, je cite le député libéral Chris d'Entremont.

« Les libéraux parlent de consultations, mais c'est un exercice qui consiste à cocher des cases. Ils ont déjà pris leur décision avant même que les pêcheurs ne prennent place à la table. » Toujours et encore le député libéral Chris d'Entremont.

Si les députés libéraux le disent publiquement, pourquoi pensez-vous que rien ne change? Pourquoi pensez-vous que les décisions continuent d'être prises en fonction de considérations politiques et idéologiques, plutôt que de ce qui est le mieux pour les pêcheurs qui risquent légitimement leur vie en haute mer afin de fournir une ressource importante à notre économie et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles?

Jimmy Lee Foss: Je ne peux pas parler au nom des autres, mais je pense que c'est purement politique. Je pense qu'il y a des politiciens dans la poche des commerçants. C'est simplement la façon dont je vois les choses.

J'ai appris à connaître un peu l'équipe d'enquête au cours des mois où j'ai travaillé avec elle. On dirait qu'ils étaient presque aussi

gênés que moi par tout cela. Tous leurs efforts ont été à peu près gaspillés. C'est ainsi qu'ils voyaient les choses.

Comme je l'ai dit, ils étaient prêts à frapper à la porte de Quinlan et à faire le reste de l'enquête.

Il suffit de penser aux dons qui ont été faits lors du dernier scrutin à Terre-Neuve. Chaque commerçant a fait un don aux candidats libéraux. Personne n'a fait de don aux conservateurs. Pour une raison ou pour une autre, ces commerçants veulent que les libéraux soient élus. Je me demande bien pourquoi. Comme je l'ai dit, je n'ai qu'un diplôme de 12^e année et la politique n'est pas mon domaine, mais ils doivent cesser d'avoir recours à ces stratagèmes pour garder le produit dans leur usine. C'est aussi simple que cela.

Ils ne sont pas censés être propriétaires de quotas, mais ils possèdent la moitié du quota attribué sur l'île.

Aaron Gunn: Croyez-vous qu'il y a trop de regroupement de sociétés et que les sociétés ont trop de pouvoirs à l'heure actuelle?

Jimmy Lee Foss: Beaucoup trop, oui. Mon Dieu, oui.

Il y a des propriétaires de bateaux qui ont peur même d'appeler une autre société de pêche. L'Association of Seafood Producers, ou ASP, est essentiellement une société.

Il y a des choses qui se passent chez nous maintenant, et l'ASP essaie de mettre de côté ce type qui est venu de l'extérieur; cette idée d'un acheteur de l'extérieur pour laquelle nous nous sommes tous battus. En fait, j'ai parlé au propriétaire de cette société il y a quelques jours et il ne survivra probablement pas aux frais juridiques. Ils le traînent actuellement devant les tribunaux parce qu'il ne veut pas classer le crabe.

Le gouvernement doit intervenir. Quelqu'un de plus intelligent que moi doit surveiller la situation.

Aaron Gunn: Monsieur Nelson, j'entends beaucoup de pêcheurs commerciaux et récréatifs parler du respect énorme qu'ils ont pour les agents de première ligne du MPO, ce qui me semble contraster avec le mépris presque total que bon nombre d'entre eux ont pour les bureaucrates du MPO et les principaux décideurs à Ottawa.

Est-ce que cela correspond à votre expérience? Si oui, pourquoi pensez-vous que ce soit le cas?

Le président: Pourriez-vous répondre très brièvement? Il ne reste plus de temps.

Randy Nelson: Oui, je suis d'accord. Je vais revenir sur le problème structurel en tant que principal enjeu, avec le budget.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Pour terminer ce tour, je cède maintenant la parole à M. Morrissey pour quatre minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Je tiens à rappeler qu'à notre arrivée au pouvoir en 2015, le ministère des Pêches et des Océans n'avait plus d'agents d'application de la loi. C'est un fait facile à vérifier. Nous avons considérablement augmenté le financement dans ces deux domaines. Pour ce qui est de l'application de la loi, nous avons embauché plus d'une centaine d'agents, en fait deux ou trois cents. Il est toujours possible de faire mieux, mais ce ne sont pas les accusations qui vont régler les choses.

Je félicite mon collègue M. d'Entremont qui défend toujours avec brio les intérêts des gens qu'il représente dans le secteur des pêches. Je crois comprendre que, dans sa région, en raison de son travail de revendication, plus d'accusations ont été portées au cours des cinq dernières semaines que depuis bien des années.

Ma question s'adresse à chacun d'entre vous.

Dites-moi aux fins du compte rendu, quelle partie de la loi vous aimeriez voir modifiée? Il a été question des délais qu'impose la Loi sur les pêches.

Je vais me tourner vers M. Boudreau, parce que je juge inacceptable de voir ce qui se passe du côté de la pêche au gaspareau dans ce coin du Canada atlantique. Et ce devrait être inacceptable pour tout le monde. Un simple investissement dans l'aménagement des infrastructures nécessaires permettrait aux espèces d'atteindre l'habitat dont elles ont besoin.

Que faudrait-il ajouter à la loi pour la renforcer et la rendre plus explicite afin d'éviter d'avoir à recourir aux tribunaux pour parvenir aux résultats recherchés?

Jeramy Boudreau: Préciser les délais d'exécution et respecter les obligations faites. C'est à dire...

Robert Morrissey: Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ces deux points?

● (0920)

Jeramy Boudreau: Bien sûr. Le délai d'exécution varie selon l'espèce de poisson. C'est pourquoi je soutiens qu'il faut tenir compte du cycle de vie de chaque espèce parce qu'il y a des variations. Ce serait faire fausse route que de parler de 10 ans dans le cas d'une espèce dont le cycle de reproduction est de quatre ans. Une échelle à poisson prend plus d'un an à construire. Il faut du temps, certes, mais 15 ans, c'est inacceptable.

Toutes les dispositions de la loi où apparaît le mot « doit » doivent absolument être appliquées, si bien qu'il incombe aux échelons supérieurs du MPO de veiller à ce que des budgets soient disponibles pour la recherche scientifique et à ce que le programme C et P soit moins discrétionnaire.

Robert Morrissey: Je vous remercie de cette précision.

Monsieur Nelson, selon vous, quelles modifications précises de la loi permettraient de régler certaines des questions soulevées aujourd'hui?

Randy Nelson: Il y aurait bien quelques changements mineurs à apporter, mais dans des situations comme celle qu'il a décrite au sujet d'un barrage... Il se trouve que j'ai participé à une enquête d'un an en Colombie-Britannique avec BC Hydro au sujet d'un barrage. Ce sont des enquêtes très compliquées. Il ne s'agit pas simplement de tout arrêter d'un coup, car il y a un problème de gestion de l'eau. C'est vraiment complexe, et très peu d'agents seraient en mesure de mener une telle enquête sans avoir d'abord suivi une formation approfondie. C'est plus une question de capacité et d'experts et pas seulement d'agents des pêches, car il faut songer aux spécialistes de l'habitat et aux scientifiques qui peuvent appuyer l'enquête et contribuer à la formulation des accusations si elles sont justifiées.

Robert Morrissey: C'est bien.

Avez-vous un dernier commentaire, monsieur Foss?

Jimmy Lee Foss: Laissez les gens faire leur travail. Je suis convaincu que si l'équipe d'application de la loi du MPO avait pu le faire, elle aurait porté des accusations dans mon cas.

Robert Morrissey: Merci pour votre contribution utile.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Cela met fin à notre premier groupe de témoins. Je tiens à remercier nos témoins qui ont comparu en personne et de nous avoir fait part de leurs récits et de leurs vécus. Vos témoignages seront extrêmement utiles quand nous mettrons la dernière touche au rapport de cette étude, qui contiendra des recommandations à l'intention du gouvernement en vue d'une action future.

Merci encore de vous être déplacés.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour nous préparer à accueillir notre prochain groupe de témoins.

● (0920)

(Pause)

● (0925)

Le président: Reprenons donc la séance avec notre deuxième groupe de témoins.

Avant d'aller plus loin, je souhaite adresser quelques remarques à l'intention de nos nouveaux témoins.

Veuillez attendre que je vous donne la parole nommément pour parler. J'invite les personnes qui participent par vidéoconférence à cliquer sur l'icône du microphone pour l'allumer avant de parler et à mettre leur micro en sourdine quand ils ne parlent pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Je vais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins du deuxième groupe.

Nous accueillons en personne Daniel Fleck, directeur exécutif de la Brazil Rock 33/34 Lobster Association.

Par vidéoconférence, nous entendrons Keith Hutchings, directeur général du Centre canadien pour l'innovation dans les pêches.

Sur ce, nous allons maintenant entendre les déclarations liminaires des témoins, à commencer par M. Fleck qui dispose de cinq minutes.

● (0930)

Daniel J. Fleck (directeur exécutif, Brazil Rock 33/34 Lobster Association): Bonjour, monsieur le président et membres du Comité permanent des pêches et des océans. Je m'appelle Dan Fleck, directeur exécutif de la Brazil Rock 33/34 Lobster Association, et je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui sur l'examen critique de la Loi sur les pêches.

Le projet de loi dont vous êtes saisis dicte l'avenir de centaines de collectivités côtières et d'un secteur vital de notre économie. Notre position est simple: pour garantir une pêche canadienne durable, équitable et résiliente, nous devons institutionnaliser des protections clés qui n'existent actuellement que sous la forme de politiques ministérielles vulnérables.

Nous soumettons à votre examen quatre grandes recommandations.

Commençons par le renforcement de la Politique du propriétaire-exploitant. Les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles constituent l'épine dorsale de l'économie des régions côtières du Canada. Elles garantissent que la richesse générée par la ressource reste entre les mains d'entreprises familiales indépendantes et retourne directement dans les collectivités qui dépendent de la pêche. Elles constituent un rempart contre la prise de possession de la ressource par de grandes entreprises qui ne sont pas présentes dans les collectivités.

Le problème actuel, cependant, est que ces politiques fondamentales n'existent que sous la forme d'un règlement ministériel. Cela les rend juridiquement vulnérables et sujettes à des changements administratifs, ce qui constitue un risque inacceptable pour les milliers de familles dont les moyens de subsistance en dépendent. Nous recommandons clairement l'enchâssement dans la loi. Nous vous demandons instamment de modifier la Loi sur les pêches afin de définir explicitement et d'imposer légalement les principes du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles.

Plus précisément, la Loi devrait garantir que les permis de pêche commerciale et les quotas de pêche sont détenus par des personnes qui participent activement à la pêche. Autrement dit, des personnes qui travaillent à bord des bateaux et qui résident dans la collectivité qui dépend de cette pêche. Une telle modification apporterait la stabilité juridique nécessaire pour protéger les entreprises familiales indépendantes et assurer la résilience à long terme des côtes.

Deuxièmement, il faut faire de la pêche un actif stratégique national. La pêche sauvage au Canada n'est pas une simple marchandise, c'est un actif stratégique national. Elle est vitale pour la sécurité alimentaire, elle constitue une expression forte de notre souveraineté et elle est indissociable de l'identité culturelle de nos villes côtières. Pourtant, la Loi et, par extension, sa gestion sont souvent axées sur un objectif commercial étroit et à court terme.

Nous pensons que cette ressource nécessite une protection juridique forte.

Troisièmement, il faut veiller à ce que les connaissances des pêcheurs soient à la base des activités scientifiques du MPO. Les pêcheurs indépendants voient et entendent ce qui se passe sur l'eau et possèdent des décennies de connaissances écologiques locales inégalées. Ils perçoivent les changements dans la répartition des stocks, les répercussions des changements environnementaux et les performances réelles des engins de pêche bien avant que les modèles scientifiques ne puissent les détecter. De telles connaissances sont indispensables.

Le système actuel souffre d'une déconnexion, les activités scientifiques du MPO fonctionnant souvent de manière isolée. Cette situation peut conduire à des décisions de gestion qui sont scientifiquement valables en théorie, mais peu pratiques ou inexactes sur l'eau.

Nous recommandons l'adoption d'un mandat d'intégration. Il verra à obliger le MPO, par la loi, à intégrer les connaissances des pêcheurs dans ses processus d'évaluation scientifique et de gestion.

Le mécanisme le plus efficace est la mise en place de groupes consultatifs de cogestion officiels et obligatoires pour toutes les grandes pêches. Les représentants des pêcheurs au sein de ces groupes doivent avoir des rôles définis. Ils doivent aussi disposer

des ressources pour transmettre leurs données d'observation avant que les modèles d'évaluation des stocks ne soient finalisés. Il est essentiel que le MPO soit tenu de décrire explicitement la manière dont les données fournies par les pêcheurs ont été utilisées. De plus, le ministère doit expliquer les raisons pour lesquelles elles ont été rapprochées ou rejetées, dans l'avis final adressé au ou à la ministre. C'est le seul moyen d'améliorer la précision et d'accroître la légitimité des décisions de gestion.

Le quatrième point concerne les politiques de délivrance de permis commerciaux. Notre dernière recommandation est peut-être aussi la plus urgente. Elle concerne les politiques de délivrance de permis commerciaux au Canada atlantique. Il existe actuellement deux versions des politiques de délivrance de permis commerciaux, l'une pour les Autochtones et l'autre pour les non-Autochtones.

Nous recommandons que les permis délivrés pour la pêche commerciale fassent l'objet d'une politique unique. La pêche commerciale est... commerciale, quelle que soit la personne qui la pratique. Le fait d'autoriser des politiques différentes introduit la possibilité bien réelle d'une prise de possession de la pêche commerciale communautaire par de grandes entreprises. Cela ouvre aussi la porte à la mainmise étrangère sur la ressource et de la possibilité pour les Autochtones de réaliser les gains financiers tirés de la pêche.

Les décisions Marshall I et II indiquent que les Micmacs « ont le droit de participer à la recherche d'un moyen de subsistance convenable ». La politique proposée en matière d'émission de permis pour la pêche commerciale communautaire dans le Canada atlantique ne nous a été révélée que dans le cadre d'une présentation, et non dans sa version officielle. Si elle est adoptée, elle serait extrêmement préjudiciable à l'avenir de la pêche commerciale au Canada atlantique. Nous recommandons de modifier la Loi sur les pêches afin d'exiger la mise en place d'une politique unique en matière de permis de pêche commerciale.

Monsieur le président et membres du Comité, les quatre recommandations présentées aujourd'hui ne sont pas simplement des préférences de politiques; elles sont nécessaires sur le plan structurel pour assurer notre avenir. Je vous les rappelle: premièrement, enchâssement dans la Loi du propriétaire-exploitant. Deuxièmement, désignation stratégique de la pêche en tant qu'actif national. Troisièmement, l'intégration obligatoire des connaissances des pêcheurs dans les activités scientifiques du MPO, et quatrièmement, politique de délivrance de permis commerciaux pour le Canada atlantique.

Merci. Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

• (0940)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fleck.

Nous allons maintenant passer à M. Hutchings qui dispose d'un maximum de cinq minutes.

L'hon. Keith Hutchings (directeur général, Centre canadien d'innovations des pêches): Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de présenter mon point de vue au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes dans le cadre de son examen de la Loi sur les pêches.

Je m'appelle Keith Hutchings. Je suis le directeur général du Centre canadien d'innovations des pêches, situé à St. John's et dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont issus de l'industrie et qui représente les secteurs de la pêche, de la transformation et de l'aquaculture. Le Centre est un lien entre les secteurs de la pêche, le milieu universitaire, les institutions scientifiques et de recherche et les entreprises qui soutiennent l'industrie.

Dans le cadre de l'examen de la Loi sur les pêches, je crois que nous devons nous concentrer sur un engagement renouvelé envers les avantages sociaux et économiques de l'industrie tout en assurant sa durabilité grâce au partage collaboratif des connaissances qui appuie l'innovation, l'adoption de technologies et les initiatives de recherche appliquée afin de maximiser les possibilités de l'industrie des produits de la mer. Les défis liés aux ressources et à l'évolution des écosystèmes au cours des dernières décennies ont, à juste titre, attiré notre attention sur la gestion durable de nos richesses naturelles et nous ont incités à agir dans ce sens. Même si nous ne devrions jamais perdre de vue l'impératif de la pêche durable, nous devons aussi veiller à tirer le maximum de valeur de nos ressources en poissons et fruits de mer.

Le Centre canadien d'innovations des pêches collabore depuis 30 ans avec l'industrie et le monde universitaire dans le domaine de la recherche appliquée afin d'appuyer la durabilité des ressources et l'augmentation de la production économique. À titre d'exemple, nous avons contribué à la réduction des captures accessoires de poisson, à une conception novatrice et plus sécuritaire des bateaux de pêche, à de meilleurs taux de prise et à la réduction de l'empreinte carbone, à la diminution du nombre d'engins de pêche fantômes, à la mise au point de nouveaux produits pour l'exportation et enfin au développement de stocks de géniteurs pour un poisson plus propre dans le secteur de l'aquaculture afin d'éradiquer le pou du poisson et d'appuyer le développement de nouvelles pêches.

Aujourd'hui, le poisson et les fruits de mer comptent parmi les plus importantes exportations canadiennes de produits alimentaires, évaluées à plus de 7,5 milliards de dollars sur une valeur totale de 9 milliards de dollars. Ces exportations stimulent le développement économique des collectivités côtières et de toutes les régions de notre pays. Notre secteur est le chef de file de l'économie bleue au Canada. Pour que le Canada atteigne son plein potentiel, nous devons stimuler l'adaptation du secteur aux changements des marchés mondiaux, aux menaces tarifaires, aux évolutions technologiques, aux exigences en matière de méthodes durables d'exploitation et de conservation, au perfectionnement des compétences, à la gestion des ressources et à la démographie de la main-d'œuvre.

Comme c'est le cas dans d'autres industries en transition, le potentiel de transformation réside dans la technologie et l'information. L'automatisation, la robotique et l'intelligence artificielle sont essentielles à l'élaboration d'un modèle d'affaires plus concurrentiel, durable et intégré. Cependant, d'autres technologies peuvent aider à mieux comprendre les ressources, à créer des liens plus solides entre les consommateurs et les producteurs, à maximiser la valeur, à réorganiser les chaînes de valeur et à créer le transfert d'information et de connaissances pour améliorer la prise de décisions.

Pour relever ces défis et saisir les occasions qui se présentent, le Centre canadien d'innovations des pêches poursuit l'établissement du Canadian Fisheries and Aquaculture Industry Network, le CFAIN, dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation avec Industrie, Sciences et Développement économique Canada. Ce réseau facilitera la transition de l'industrie grâce à une collaboration

sans précédent entre les acteurs de l'industrie canadienne du poisson et des fruits de mer dans l'ensemble du pays. Le secteur de la technologie, le milieu universitaire, les acteurs de l'industrie, les groupes autochtones et les établissements de recherche accéléreront ensemble le changement dans l'industrie. L'objectif global sera que l'industrie adopte des modèles d'affaires qui augmenteront la valeur de la production tout en atteignant la pleine utilisation des ressources grâce à la transformation avancée, à l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des opérations, et grâce à la collaboration avec les intervenants de l'industrie de l'ensemble du Canada.

Bien que l'industrie canadienne des produits de la mer génère une activité économique importante dans toutes les régions côtières et soit un secteur d'exportation alimentaire de premier plan, elle est diversifiée et fragmentée s'agissant des espèces, des structures industrielles, mais aussi du chevauchement des compétences et des marchés. Notre industrie manque souvent d'une approche cohésive et collaborative en matière de développement et de création de valeur. C'est particulièrement évident dans le domaine de la recherche appliquée et du développement. Des difficultés liées aux échelles et à la concentration ont pour résultat des investissements fragmentaires qui manquent de cohérence, qui sont dilués dans un ensemble plus vaste et qui, sans surprise, portent moins leurs fruits que dans d'autres pays de l'Atlantique Nord, notamment des concurrents beaucoup plus petits, comme l'Islande et la Norvège. La nécessité et les possibilités d'une alliance stratégique pour l'innovation dans le domaine des produits de la mer n'ont jamais été aussi grandes.

Un récent rapport d'experts-conseils approuvé par le Centre canadien d'innovations des pêches reflète les discussions menées avec plus de 70 parties prenantes du secteur de la pêche d'espèces sauvages, de la transformation du poisson, de l'aquaculture, des technologies et des équipements, de la recherche et du monde universitaire, d'un océan à l'autre qui ont permis de recueillir des commentaires sur la nécessité et les niveaux de participation à un réseau d'innovation.

L'appui massif a été reconnu par les personnes que nous avons consultées. La discussion portait sur l'occasion d'instaurer un élan vers une plus grande innovation, d'accroître l'adoption de différentes technologies et d'améliorer la productivité, la durabilité et les pratiques de production grâce à une utilisation accrue des ressources.

Il est certain qu'il faut une collaboration provinciale et nationale, il faut aider les marchés commerciaux nationaux et internationaux, mais aussi attirer des fonds et réunir les intervenants de l'écosystème pour faciliter la collaboration, le savoir et l'innovation d'un océan à l'autre. C'est vraiment un travail d'édification de la nation qui permettra d'accroître la valeur, entre 10 et 34 %.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir permis de lui faire part de certaines réflexions. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hutchings.

Sur ce, nous allons passer à la première série de questions. Madame Anstey, vous avez six minutes au maximum.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Je représente une région côtière de Terre-Neuve-et-Labrador, où cette industrie est extrêmement importante.

Tout à l'heure, nous avons entendu des témoignages déchirants au sujet des ententes de contrôle et de la concentration des entreprises, avec un exemple concret des conséquences pour un monsieur qui vous a précédés ici.

J'aimerais adresser ma première question à M. Fleck.

Puisque ce monsieur est venu témoigner et qu'il veut vraiment sensibiliser les gens à cette question, je pense qu'il est important de permettre aux deux témoins de donner leurs points de vue.

Son témoignage a révélé que la loi pourrait être suffisante, mais que le problème tient surtout à son application, et en particulier au rôle des cadres supérieurs. J'aimerais simplement savoir si vous constatez la même chose. Que pensez-vous de la loi actuelle, avez-vous des remarques à formuler sur son application et pensez-vous qu'il y a des modifications à faire?

Daniel J. Fleck: Je vous remercie de la question.

Tout d'abord, je dois dire que j'ai été touché par ses propos. Il s'est trouvé dans une situation tragique.

Je pense que c'est un peu des deux. Il faut modifier la loi pour vraiment renforcer cette politique du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles, parce que lorsque les politiques et les règlements sont établis en vertu de la loi, ils peuvent être modifiés et adaptés au cas par cas, et les choses se passent en dehors de ce cadre. La Loi sur les pêches existe. Un règlement ne peut enfreindre une loi, et une politique ne peut enfreindre un règlement. Il faut donc que ce soit inscrit dans la loi, dès le départ, de sorte qu'il n'y ait pas d'obstacles.

Carol Anstey: Constatez-vous la même chose? Pouvez-vous comprendre son témoignage?

Daniel J. Fleck: Absolument, je peux le comprendre. Bien souvent, des gens se plaignent, puis un jour ils sont fatigués de se plaindre parce qu'ils n'ont pas vu d'action. Après un certain temps, les gens cessent de se plaindre. Cela fait des années qu'on en parle. Si on sait quoi chercher, on observe facilement ce phénomène dans les collectivités locales.

Carol Anstey: Merci.

Vous avez également souligné la valeur des connaissances des pêcheurs. J'en entends beaucoup parler dans ma circonscription. Les gens qui travaillent sur l'eau n'ont pas la possibilité de fournir des renseignements utiles. Pouvez-vous nous donner un exemple de ce qui se passe et en décrire les répercussions concrètes?

Daniel J. Fleck: La pêche au maquereau en est un exemple. Les gens sur l'eau voient des maquereaux. Ils voient de grandes concentrations de poissons, ils constatent que les volumes sont importants et ils observent des bancs de maquereaux à certains endroits, mais le temps que le MPO obtienne les données des capitaines et tout ce qui s'ensuit, il faudra probablement 10 ans avant que les scientifiques du MPO confirment que les capitaines avaient raison.

Carol Anstey: Monsieur Hutchings, je me demande si vous pouvez également nous en parler. Vous pouvez utiliser l'exemple du sébaste, si vous le voulez, ou tout autre cas où vous avez eu l'impression que la voix des gens qui ont investi ou qui vont sur l'eau tous les jours n'a pas été entendue. Peut-être pourriez-vous nous donner des exemples concrets.

L'hon. Keith Hutchings: C'est une question intéressante. Le témoin précédent a parlé de la concentration des entreprises, des propriétaires-exploitants et de la séparation des flottilles. Tous ces éléments sont fondamentaux pour l'industrie — je suppose qu'il s'agit d'une industrie partagée —, car ils permettent à tout le monde de gagner sa vie et que les revenus soient partagés dans les diverses régions du pays, en particulier dans les collectivités côtières et nordiques. C'est extrêmement important. Que ce soit dans la loi ou dans le règlement, je pense que l'industrie sait assez clairement ce qu'il faut faire et comment cela doit se faire par l'application de la loi. Je pense que c'est un élément clé.

En ce qui concerne plus précisément le sébaste et ainsi de suite, le Centre canadien d'innovations des pêches collabore également avec les pêcheurs. Nous obtenons ces connaissances initiales, c'est-à-dire que nous réagissons aux défis existants, qu'il s'agisse de technologie ou de science, pour répondre à ces questions et faire avancer l'industrie. Les connaissances locales sont très importantes pour la gestion des ressources, ainsi que pour l'innovation et la technologie.

● (0945)

Carol Anstey: J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet. Comment réagissent l'industrie et les collectivités côtières quand leurs voix ne sont pas entendues et qu'elles n'ont pas vraiment leur mot à dire? Quelles sont les conséquences selon vous? Quels sont les risques?

L'hon. Keith Hutchings: Je pense que nous mettons en péril le bien-être économique et social des collectivités qui ont des possibilités économiques.

Au fond, le ministère se penche sur la durabilité de la ressource. J'ai insisté lors de mon témoignage sur le fait que nous maximisons les possibilités économiques et qu'il ne s'agit pas de sacrifier l'un par rapport à l'autre. Dans les collectivités où il y a des possibilités d'expansion de la pêche, où il est possible d'exploiter davantage le poisson, nous devons veiller à être en mesure de le faire et de créer plus de richesse pour ces collectivités et ces acteurs.

Carol Anstey: Je vis dans une collectivité un peu éloignée des collectivités côtières. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas seulement des répercussions directes sur les collectivités côtières, mais peut-être aussi sur les autres régions qui contribuent à l'économie de ces collectivités côtières? Estimez-vous qu'il y a aussi un impact indirect lorsque ces entreprises sont touchées?

L'hon. Keith Hutchings: Tout à fait. C'est un excellent point et cela vient corriger mes propos. Oui, cela ne se limite certainement pas aux collectivités rurales ou côtières. Cela concerne aussi les hauts lieux de commerce et d'activité dont les pêcheurs et les autres intervenants de l'industrie tirent leurs approvisionnements, leur équipement et tout le reste. Il peut s'agir d'un centre urbain.

Oui, tout dépend de l'économie et des retombées à Terre-Neuve-et-Labrador et dans d'autres centres partout au Canada.

Le président: Votre temps est écoulé, madame Anstey.

Sur ce, nous allons passer à M. d'Entremont pour six minutes.

Chris d'Entremont: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Gunn de ses observations. Mon engagement envers la circonscription d'Acadie—Annapolis est intact, et j'espère qu'il a d'autres belles citations de ce genre, parce que je les appuie toutes.

Écoutez, je suis toujours honoré d'être un partenaire de Brazil Rock et des associations afin d'aider la pêche du homard en Nouvelle-Écosse à relever les défis auxquels nous sommes confrontés depuis 2020 et à continuer d'améliorer les choses.

Monsieur Fleck, j'aimerais aborder la situation des propriétaires-exploitants, nous avons entendu des témoignages très intéressants aujourd'hui. Quels exemples pourriez-vous nous donner pour montrer à quel point les problèmes de propriétaire-exploitant ou de séparation des flottilles sont courants?

Nous savons que le MPO a la possibilité d'examiner ces documents et de les approuver ou non dans le cadre du processus de délivrance des permis ou de transfert des permis. Est-ce que cela fait partie du défi? Il doit y avoir un stade où le MPO a la main sur une entente de fiducie et dit oui ou non. En avez-vous des exemples et pouvez-vous nous dire comment ce processus fonctionne?

Daniel J. Fleck: Merci, mais ce n'est certainement pas une réponse par oui ou par non.

• (0950)

Chris d'Entremont: Je sais.

Daniel J. Fleck: Si une personne, un dirigeant ou qui que ce soit d'autre se présente à un quai et dit: « Voici le bateau de M. d'Entremont », il peut alors aller au bureau d'immatriculation des navires de Transports Canada. C'est une source ouverte, alors n'importe qui peut le faire. Il suffit de saisir le nom du bateau, puis on apprend qu'il appartient à une société. Ensuite, on peut aller voir plus loin dans le Registre des sociétés de capitaux et regarder qui sont les dirigeants de cette société ou de cette entreprise. Les informations sont disponibles. Cela a été fait à de très nombreuses reprises et les informations ont été fournies au MPO.

J'ai commencé ma carrière au MPO comme garde-pêche à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, en 1984. J'ai terminé ma carrière au printemps 2020 à Barrington Passage, en Nouvelle-Écosse. Avant que je prenne ma retraite, il y a eu des périodes où on nous avait demandé de fournir et de compiler des listes de navires et de personnes qui pourraient contrevenir à la politique du propriétaire-exploitant de la flotte, parce que s'agissant du homard le capitaine est censé être le propriétaire du bateau et il doit l'exploiter lui-même.

Toutes ces informations ont été remises au directeur régional de l'époque, David Whorely, et il les a transmises à l'administration régionale. Au bout de quelques mois, nous avons demandé où en étaient ces dossiers et la réponse fut la suivante: « Oh, nous les avons égarés. »

Chris d'Entremont: Nous avons beaucoup de travail à faire ici.

Daniel J. Fleck: Ce n'est pas... Vous savez, les agents dévoués du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ou de la région des Maritimes et de tout le pays sont des gens intelligents et bien formés. Vous leur dites ce que vous voulez appliquer et ils peuvent le faire. Il ne leur faut pas beaucoup de temps pour comprendre de quoi il s'agit, mais la haute direction et l'ingérence politique nous posent un problème en ce sens que les conditions d'obtentions de permis qu'ils imposent rendent cela impossible.

Nous avons déjà entendu parler de différents ministères ou organismes qui fonctionnent en vase clos et qui ne se parlent pas ou ne

communiquent pas entre eux. Je crois que cela existe aussi au sein du MPO. La gestion des ressources ne dialogue pas avec la conservation et la protection ni avec les pêches autochtones. Lorsque enfin le dossier parvient entre les mains d'un agent, on se demande ce qu'on peut en faire.

Chris d'Entremont: Avant de passer à une autre question, j'aimerais revenir un peu sur celle-ci.

Qu'est ce qui permettrait d'inscrire dans la loi la politique que vous appelez de vos vœux?

Daniel J. Fleck: J'aimerais que soit inscrite dans la loi la politique sur la séparation des flottilles et le propriétaire-exploitant, afin de stipuler que les permis sont protégés et doivent appartenir à ces personnes, à ces capitaines. Ils doivent exploiter leur permis; il ne peuvent pas le louer.

Chris d'Entremont: D'accord.

Vous avez soulevé d'autres questions, notamment la participation des pêcheurs aux activités scientifiques du MPO. Le MPO consulte-t-il les organisations de pêche et les pêcheurs ou vient-il simplement vous voir pour vous dire ce qu'il va faire?

Daniel J. Fleck: Je pense que le problème se pose lors du processus... À mon avis, le processus consultatif lors des réunions sur le homard est fragmenté. Auparavant on disposait d'un certain temps — une journée ou deux — pour faire des recherches et discuter en profondeur de tous les sujets et trouver un terrain d'entente. Maintenant, en gros, il n'y a pas d'échange de conseils. L'industrie s'entend dire: « Voici ce que vous allez devoir faire, et voici pourquoi. »

Chris d'Entremont: D'accord.

Je vais poser une question à M. Hutchings sur le même sujet.

Le MPO consulte-t-il l'industrie de façon appropriée?

L'hon. Keith Hutchings: L'organisation que je dirige a des interactions avec le MPO, mais nous entendons toujours divers intervenants de l'industrie dire qu'ils ne sont pas consultés, que ce soit sur la gestion des ressources, les taux de prises ou ce qu'ils observent en mer par opposition à ce que leur disent les scientifiques du MPO. C'est toujours un défi, et les pêcheurs n'ont pas changé de discours à ce sujet.

Chris d'Entremont: J'ai une dernière question rapide.

Venons-en à la seule question de politique sur laquelle je n'ai pas eu de séance d'information, à savoir les permis communautaires des entreprises. Vous pouvez peut-être parler... Qu'est-ce que cela signifie vraiment? Qu'est-ce que la présentation vous a appris?

Daniel J. Fleck: Si nous avons une politique de délivrance de permis pour les non-Autochtones, cela leur permettra de faire certaines choses. En ce qui concerne les groupes autochtones, il y a des choses qu'ils peuvent faire, mais qui ne s'appliquent pas. Cependant, dans une pêche commerciale, si c'est commercial, c'est commercial; peu importe qui pêche. La corporatisation pourrait être... Si une personne a un permis de pêche, si elle parvient à obtenir un permis pour le homard, elle pêchera le homard. Une collectivité des Premières Nations peut avoir 10 permis de pêche au homard, et elle peut louer ces 10 permis à une société ou à une entité. Voilà comment se passe la corporatisation. Disons qu'une personne — j'ai été dans ce cas — membre d'une Première Nation, s'adresse au conseil de bande et lui dit: « J'aimerais pêcher le homard avec un permis cette saison-ci », alors on lui répond: « Eh bien, donnez-nous 100 000 \$, et vous aurez votre permis. » Quand la personne demande: « Pourquoi 100 000 \$? », on lui répond que c'est le prix qu'est prête à payer une société non autochtone pour ce permis.

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Je suis désolé. Nous allons devoir nous arrêter ici.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur Fleck, si j'ai bien compris, vous avez travaillé au ministère des Pêches et des Océans pendant 26 ans, soit de 1994 à 2020.

Depuis quelques semaines, le Comité permanent des pêches et des océans recueille des témoignages assez troublants sur la non-application de la loi et sur la pêche illégale qui se fait au vu et au su des agents des pêches, qui n'interviennent pas.

Pouvez-vous me donner votre point de vue sur la situation actuelle en vous basant sur votre expérience?

[Traduction]

Daniel J. Fleck: Je me suis peut-être mal exprimé au sujet de ma carrière; en fait, j'ai 33 ans et demi de service.

En ce qui concerne l'expérience des agents, à l'heure actuelle, ils sont très bien formés, tout à fait compétents, enthousiastes et intelligents, et ils veulent servir le public et faire le travail pour lequel ils ont été formés. Récemment, nous avons constaté une hausse des mesures et des activités d'application de la loi. Nous espérons que le Service des poursuites pénales... Les agents m'ont dit qu'il n'a pas approuvé certains de leurs dossiers. Le Service des poursuites pénales dispose d'agents de la Couronne dans la province qui poursuivent ces affaires. Les agents m'ont dit qu'ils avaient présenté des dossiers très solides qui devaient faire l'objet de poursuites, mais que leur demande avait été rejetée. Cela vient du Service des poursuites pénales. Tout le monde croit que c'est à cause de l'ingérence politique et des directives qui demandent d'abandonner ces poursuites.

• (0955)

[Français]

Alexis Deschênes: Parmi les exemples dont vous avez eu connaissance, vous dites que, bien que les agents des pêches ont fait leur travail pour documenter des pêches illégales, les procureurs de la Couronne n'ont pas porté d'accusations. Vous faites aussi référence à des pressions politiques.

Parmi les exemples dont vous avez eu connaissance, qui voulait-on protéger et qui donnait l'ordre de protéger ces gens-là?

[Traduction]

Daniel J. Fleck: Un agent peut recueillir tous les renseignements et préparer un dossier de poursuite, mais il doit obtenir l'approbation de la Couronne avant de pouvoir s'adresser au tribunal et déposer les informations pour aller de l'avant, mais il ne reçoit pas cette approbation. Les poursuites sont abandonnées avant même que l'accusation ne soit portée, parce qu'il faut une autorisation préalable pour porter cette accusation. Ce pourrait être contre un Autochtone.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur le président, je veux soumettre quelque chose. J'ai du mal à accepter le fait que, dans un pays du G7 où l'état de droit doit être respecté, on constate qu'une loi comme la Loi sur les pêches n'est pas appliquée dans de trop nombreux cas.

Encore ce matin, je vois qu'un reportage diffusé à l'émission *Enquête* nous apprend qu'un réseau de contrebande agit au vu et au su de tout le monde.

Nous avons entendu de nombreux témoignages qui vont tous dans le même sens: nous avons l'impression d'être dans un pays où une certaine loi n'est pas appliquée. Le problème n'est pas seulement théorique; il concerne la protection de la ressource et les deniers publics.

Je pense que le Comité permanent des pêches et des océans doit agir, monsieur le président. Je pense que nous devons faire la lumière sur ce sujet. Je veux donner avis de la motion suivante.

Ma motion se lit comme suit:

Que, dans la foulée des informations obtenues dans le cours de la présente étude concernant les obstacles à l'application de la loi par les agents des pêches, le Comité ajoute au moins trois réunions supplémentaires et invite les témoins suivants pour répondre aux questions à ce sujet :

- a) Des agents de pêches et/ou des représentants syndicaux des agents des pêches;
- b) La direction de la conservation et de la protection du ministère des pêches;
- c) Le sous-ministre et son sous-ministre adjoint;
- d) Des représentants de la GRC;
- e) Des représentants de la garde côtière;
- f) Tout autre témoin que le comité juge pertinent.

Comme cette motion est présentée sur avis, tout le monde aura le temps de la recevoir et d'y penser. Nous pourrions en discuter à la prochaine réunion.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Pour le moment, votre motion a été déposée. J'ai arrêté le chronomètre pendant sa lecture. Nous pourrions revenir sur ce sujet dans le cadre d'une réunion future.

Vous avez encore la parole pour presque trois minutes.

Alexis Deschênes: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Fleck, poursuivons donc notre discussion.

Vous dites que des dossiers ont été préparés et que les procureurs de la Couronne n'ont pas approuvé l'idée de lancer les poursuites. Vous mentionnez que ces dernières concernaient des membres des Premières Nations.

Comment expliquez-vous cette situation?

[Traduction]

Daniel J. Fleck: J'aimerais vraiment pouvoir expliquer pourquoi il en est ainsi. Je ne peux que supposer qu'il s'agit d'ingérence politique et que les gens ne veulent pas faire de vagues, pour une raison ou une autre.

Il ne s'agit pas seulement des Autochtones. Des non-Autochtones peuvent-être impliqués dans une activité illégale, et les cas ne vont tout simplement pas de l'avant. Cela a une incidence sur les gens. Comme nous l'avons entendu dans des témoignages précédents, pourquoi quelqu'un risquerait-il sa vie pour faire le travail si les dossiers n'aboutissent à rien?

[Français]

Alexis Deschênes: J'ai rencontré des communautés autochtones et nous avons pu discuter ensemble des retombées favorables dont l'accès à la pêche commerciale leur permet de profiter. Je suis convaincu qu'au sein des communautés autochtones, il doit y avoir un grand nombre de personnes qui voient d'un mauvais œil la pratique de la pêche illégale.

• (1000)

[Traduction]

Daniel J. Fleck: C'est exact. Les gens voient cela d'un mauvais œil.

Je dirais que notre association compte près de 700 membres, et notamment des membres et des familles autochtones. Nous les représentons.

C'est mauvais pour tout le monde.

[Français]

Alexis Deschênes: Les autorités de Pêches et Océans Canada ne démontrent donc pas qu'elles ont la volonté politique de se battre contre la pêche illégale.

[Traduction]

Daniel J. Fleck: C'est exact. Il n'y a pas de volonté d'en haut pour que les agents aillent de l'avant dans ces dossiers.

[Français]

Alexis Deschênes: Je vous remercie, monsieur Fleck.

S'il me reste quelques minutes, j'aimerais vous poser une question, monsieur Hutchings.

Comment percevez-vous toute la question de l'inapplication de la Loi sur les pêches?

[Traduction]

L'hon. Keith Hutchings: C'est au pouvoir législatif et réglementaire de le faire, et il semble que cela existe. Comme le témoin précédent vient de le dire, la question qui se pose alors est la suivante: pourquoi cette mesure n'est-elle pas mise en œuvre et dirigée comme elle devrait l'être?

C'est fondamental pour le fonctionnement global de nos pêches et la gestion des ressources à l'avenir. Il ne devrait y avoir aucune exception dans le cadre réglementaire qui régit toute pêche. Cela fait partie de la gestion des ressources. Si quelqu'un enfreint la loi, il devrait être poursuivi.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Je pense qu'il y a des difficultés à l'écran.

[Traduction]

Il semble que la diffusion en ligne fonctionne bien pour la vidéo.

Cela met fin à la première série de questions.

Nous allons passer au deuxième tour, et je vais céder la parole à M. Small pour cinq minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Fleck.

Monsieur Fleck, vous avez entendu M. Foss parler de l'achat de quotas et de permis par des groupes autochtones, et du fait que les quotas sont disponibles dans le cadre d'ententes de contrôle. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Pensez-vous que cela existe?

Daniel J. Fleck: Oui, nous savons que cela existe. Mon association ne représente que la pêche au homard. Les permis de pêche au homard sont assujettis à la politique sur le propriétaire-exploitant et la séparation des flottilles, ce qui signifie qu'il faut monter à bord des bateaux et prendre la mer. Le titulaire du permis est le capitaine et il doit exploiter le bateau, mais une collectivité autochtone peut en avoir 10 ou 15, et certaines d'entre elles ont 17 permis rien que pour le homard. Elles peuvent les louer à une société, et cette dernière s'adressera à des gens comme M. Foss, les attirera et leur demandera de fonctionner avec un salaire horaire ou pour une somme dérisoire, une allocation, appelez ça comme vous voulez.

Clifford Small: Vous travailliez avec le MPO pour la conservation et la protection en 2015, lorsque l'actuel gouvernement libéral est arrivé au pouvoir.

Savez-vous si ce genre de choses se produisaient en 2015 ou est-ce que cela a augmenté avec la gestion actuelle des libéraux qui ont changé sept fois de ministre en 10 ans?

Daniel J. Fleck: Cela se produisait avant 2015, cela se produisait en 2015, et cela se produit encore aujourd'hui.

Clifford Small: Est-ce que cela a diminué?

Daniel J. Fleck: Négatif. Non, monsieur.

Clifford Small: La fréquence et la prévalence de la concentration des entreprises ont-elles augmenté?

Daniel J. Fleck: Je dirais que oui, parce qu'à l'heure actuelle dans la zone de pêche du homard, la ZPH 33 ou 34, il faut compter entre 1,4 et 1,6 million de dollars pour acheter un permis, un bateau et les engins, selon l'état du matériel. Compte tenu du financement disponible et de la situation économique, la plupart des gens n'ont pas les fonds nécessaires pour se lancer dans ce genre d'activité, tandis qu'une société peut le faire.

Clifford Small: Je crois comprendre que vous étiez agent des pêches lorsque le tragique et tristement célèbre fiasco de Burnt Church s'est produit.

À votre avis, dans quelle mesure sommes-nous proches d'assister à un autre Burnt Church dans notre secteur des pêches, compte tenu des tensions qui existent actuellement entre les pêcheurs autochtones et non autochtones? La loi a-t-elle fait quoi que ce soit pour attiser ou au contraire désamorcer ces tensions?

Daniel J. Fleck: Voici six ou sept semaines, j'aurais dit que nous étions très proches d'assister à un scénario de ce type. Les associations du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes ont travaillé sans relâche avec l'industrie pour dire: « S'il vous plaît, restez calmes. Ne faites rien. N'agissez pas. Laissons les juristes, les agents des pêches et la GRC s'occuper de la criminalité. » Cependant, au cours des six dernières semaines, nous avons constaté une augmentation du nombre d'opérations d'application de la loi, de saisies et d'arrestations, et nous en sommes reconnaissants.

À quel point étions-nous proches d'assister à un scénario de ce genre? Nous en étions très proches. Les gens en ont assez de voir la même chose se répéter d'année en année.

La loi nous aide-t-elle à cet égard? Non.

• (1005)

Clifford Small: Si la loi ne nous aide pas, dans quelle mesure pouvons-nous être certains que, si nous modifions la loi, nous obtiendrons un résultat qui correspondra aux besoins actuels? Est-il possible que nous obtenions un résultat, une loi, qui n'aide pas davantage l'industrie que celle que nous avons actuellement?

Nous avons entendu tellement de témoins dire que la loi, dans sa forme actuelle, n'a pas été appliquée au cours des cinq dernières années, alors comment pouvons-nous être certains que si nous modifions la loi, on y intégrera des choses qui feront vraiment le nécessaire pour les propriétaires exploitants?

Daniel J. Fleck: Aucun d'entre nous ne peut être parfait, mais nous pouvons toujours essayer de faire mieux. C'est ce que nous essayons de faire, je crois. Nous essayons de faire mieux.

Clifford Small: Merci.

Monsieur Hutchings, nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui et au cours des dernières réunions du contrôle exercé par les entreprises dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador.

Êtes-vous d'accord pour dire que les entreprises exercent un fort contrôle dans la pêche à Terre-Neuve et au Labrador? Vous avez eu beaucoup de relations et vous avez beaucoup de liens dans l'industrie de la pêche des deux côtés, entre les transformateurs et les pêcheurs, dans votre coin de pays sur la côte Sud.

Que pensez-vous de l'état des pêches à Terre-Neuve-et-Labrador en ce qui concerne la concentration des entreprises et le fait qu'on néglige d'appliquer la politique du propriétaire exploitant?

Le président: J'ai bien peur de devoir vous demander une réponse très brève, étant donné que nous avons dépassé le temps alloué.

L'hon. Keith Hutchings: Merci.

Cela reste au premier plan. Il est certain que vous devez en tenir compte.

J'aimerais prendre quelques secondes pour vous répondre, mais je ne pense pas en avoir le temps. Regardez notre histoire et la façon dont nous sommes passés de 250 usines au paysage actuel. Chaque fois qu'on procède à une concentration, on cherche toujours à s'assurer que tout le monde tire parti de l'industrie comme il se doit.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Klassen, pour cinq minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins. Nous avons entendu des témoignages très intéressants aujourd'hui.

Monsieur Fleck, je vous remercie de nous avoir fait parvenir vos déclarations à l'avance. C'était bien d'avoir un peu de temps pour digérer ce que vous recommandez. Vous avez formulé quatre recommandations dans votre conclusion, dont l'une porte sur la politique d'octroi de licences commerciales pour le Canada atlantique. Cela m'intrigue.

Alors que nous examinons la loi, êtes-vous en train de suggérer qu'il y aurait des parties de cette loi qui devraient s'appliquer différemment dans le Canada atlantique et dans le Canada pacifique?

Daniel J. Fleck: Je crois que ce serait nécessaire. C'est une pêche différente sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique. J'ai passé très peu de temps en Colombie-Britannique, mais il s'agit clairement d'une pêche différente.

Ernie Klassen: Oui, bien sûr, c'est une pêche différente. Pensez-vous qu'il y a d'autres parties de la loi qui devraient être distinctes afin que les pêches du Pacifique soient traitées différemment des pêches de l'Atlantique?

Daniel J. Fleck: Cela pourrait tout à fait être envisageable, oui.

Ernie Klassen: Avez-vous des exemples?

Daniel J. Fleck: Je n'en ai pas pour la côte Ouest. Je connais mieux la côte Est, puisque j'ai passé la majeure partie de ma carrière dans le Canada atlantique.

Ernie Klassen: D'accord.

Vous avez parlé des permis autochtones par rapport aux permis non autochtones. Puisqu'il est question des propriétaires-exploitants, des pêcheurs commerciaux et du savoir autochtone, ainsi que de la façon dont le ministre pourrait tenir compte du savoir autochtone, croyez-vous que tous les différents pêcheurs — autochtones et non-autochtones — sont également écoutés ou inclus dans le processus décisionnel?

Daniel J. Fleck: Je ne peux pas parler au nom de la communauté autochtone. Cependant, je crois que, bien souvent, les pêcheurs non autochtones n'ont pas été écoutés au sujet des problèmes et des choses qu'ils observaient sur l'eau et dans l'environnement, qu'il s'agisse du réchauffement de la planète ou de la migration des poissons.

• (1010)

Ernie Klassen: Vous avez également parlé de la désescalade qui s'est produite au cours des dernières semaines. J'aimerais croire que certaines parties de la loi ont été appliquées par les agents. À quoi attribuez-vous la désescalade des dernières semaines ou des derniers mois?

Daniel J. Fleck: J'attribuerais cela à un changement de leadership au plus haut niveau du gouvernement.

Ernie Klassen: C'est bon à savoir. Merci.

M. Nelson a dit que les agents chargés d'appliquer la loi devraient devenir des agents de la paix à part entière. Je suppose qu'ils recevraient une formation supplémentaire. Que penseriez-vous du fait que ces agents deviennent également des agents de la paix?

Daniel J. Fleck: La formation supplémentaire, à mon avis, serait très réduite. Les agents des pêches sont hautement qualifiés et très efficaces.

Je crois que les gens s'inquiètent de la responsabilité. Que se passe-t-il s'ils ne prennent pas de mesures? Imaginons qu'en présence d'un conducteur aux facultés affaiblies un agent ne prend aucune mesure, et que ce conducteur en état d'ébriété tue quelqu'un un peu plus tard. Il porte une responsabilité parce qu'il aurait pu prendre des mesures. Les agents ne s'exposeraient pas nécessairement à une forme quelconque de litige, parce qu'ils agiraient en dehors de leurs pouvoirs, mais ils seraient assermentés pour appliquer la Loi sur les pêches en qualité d'agents de la paix.

Ernie Klassen: Enfin, un certain nombre de témoins nous ont dit que la loi n'a pas vraiment besoin d'être modifiée; elle doit simplement être appliquée plus qu'elle ne l'a été dans le passé. Vous avez formulé quatre recommandations. Pensez-vous qu'il y a beaucoup de choses à changer dans la loi, ou est-ce qu'il faut surtout l'appliquer un peu plus rigoureusement?

Daniel J. Fleck: On ne m'a donné que cinq minutes pour lire ma déclaration, sinon j'en aurais fourni une plus longue. Il y a certains aspects et certaines parties que je n'ai pas lus, simplement pour essayer de ne pas dépasser le temps qui m'était alloué.

Je crois qu'il faut modifier la loi et que certaines parties de celle-ci doivent évoluer pour tenir compte des quatre points que j'ai mentionnés précédemment.

Ernie Klassen: Merci.

Nous n'avons que quelques minutes. M. Connors a une autre question et il aimerait partager mon temps de parole.

Le président: Vous avez 10 secondes, alors je ne pense pas que ce soit...

Ernie Klassen: Excusez-moi, je pensais que j'avais six minutes et non pas cinq.

Merci beaucoup.

Le président: J'ai bien peur que nous devions nous arrêter ici. Je présente mes excuses à M. Connors.

Je veux simplement préciser à M. Fleck et à M. Hutchings que s'il y a d'autres éléments de preuve que vous aimeriez présenter au Comité, vous pourrez le faire par écrit par la suite. Nous en tiendrons compte dans la préparation de notre rapport.

Daniel J. Fleck: Monsieur le président, j'inviterais également les membres du Comité à me poser leurs questions par écrit et j'y répondrai moi aussi.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fleck.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur Fleck, vous avez mentionné, dans votre témoignage, que la connexion entre le terrain et les décisions du ministère des Pêches et des Océans, le MPO, n'est pas toujours optimale, et qu'il manque une consultation adéquate des pêcheurs, des acteurs du monde de la pêche.

Vous n'êtes pas le premier à avancer cette opinion. Que proposeriez-vous pour s'assurer que Pêches et Océans Canada peut prendre des décisions basées davantage sur la réalité du terrain?

[Traduction]

Daniel J. Fleck: Je pense qu'il faudrait une meilleure communication et une meilleure communication officielle pour les décisions prises dans une division du ministère des Pêches et des Océans, que ce soit sur la gestion des ressources, les pêches autochtones ou l'octroi de permis. Il doit y avoir plus de discussions officielles.

Lorsque les fonctionnaires du ministère essaient de prendre des décisions qui peuvent sembler excellentes sur le papier ou en théorie, ils pensent qu'elles vont fonctionner, et lorsqu'un agent des pêches sera saisi du dossier, on lui dira qu'il n'a pas l'expérience de l'application de la loi ni la formation juridique. C'est inapplicable. Cela peut sembler très bien, mais un article de la Charte a été violé ou il n'est tout simplement pas applicable. Cela peut sembler bien, mais cela ne fonctionne pas dans la pratique.

[Français]

Alexis Deschênes: Au fond, ce que vous proposez, c'est que, à l'intérieur du MPO, on ouvre les portes des bureaux et que les gens se parlent davantage.

[Traduction]

Daniel J. Fleck: Oui, monsieur, je suis entièrement d'accord.

[Français]

Alexis Deschênes: Pour prendre le pouls des pêcheurs et des industriels de la pêche, diriez-vous que des mécanismes nouveaux doivent être mis en avant?

[Traduction]

Daniel J. Fleck: La technologie évolue constamment. Nous faisons maintenant face à des registres électroniques et à la déclaration électronique des prises vendues et des lieux de vente, en vertu des lois provinciales. Toutes ces données pourraient être analysées, compilées et communiquées afin qu'elles soient disponibles pour tous les organismes. Nous devons ouvrir ces voies de communication.

Il ne s'agit pas seulement d'être entendu, il faut être écouté, et vice versa.

● (1015)

[Français]

Alexis Deschênes: J'aimerais poser rapidement une dernière question.

L'article 2.5 de la Loi sur les pêches mentionne les éléments à considérer et indique que la ministre peut les considérer, mais qu'elle n'a pas l'obligation de le faire. Une suggestion circule présentement à l'effet de venir encadrer le pouvoir discrétionnaire de la ministre en la forçant à considérer les événements inclus à l'article 2.5, notamment la durabilité des pêches, l'information scientifique, les facteurs sociaux, économiques et culturels dans la gestion des pêches.

Que pensez-vous de cette suggestion?

[Traduction]

Le président: Répondez très brièvement. Vous pouvez également nous en dire plus à ce sujet par écrit.

Daniel J. Fleck: D'accord.

Oui, il faut écouter les pêcheurs et leur accorder le même poids que les autres. Une organisation non gouvernementale environnementale, ou ONGE, ne devrait pas avoir le même poids qu'une personne qui pêche. Les ONGE sont bien appuyées, elles ont beaucoup d'argent. Elles peuvent réunir tout cela, alors qu'un organisme sans but lucratif ne sera pas en mesure d'assister à ces réunions et de compiler toutes ces données.

Merci.

[*Français*]

Le président: Merci, monsieur Deschênes.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier nos témoins de leurs témoignages aujourd'hui. Ce sera très utile pour la préparation de notre rapport et des recommandations qui seront transmises au gouvernement à partir de là.

J'aimerais donner congé aux témoins.

Je sais que M. Arnold voulait proposer quelque chose. J'espère que nous pourrions régler la question très rapidement avant de lever la séance.

Monsieur Arnold, je vous cède la parole.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

J'ai eu des discussions avec tous les partis. J'aimerais demander le consentement unanime pour présenter la motion suivante et la faire adopter, si possible, aujourd'hui.

Je propose:

Que, attendu que le commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé des rapports au Parlement le 6 novembre 2025, y compris un rapport intitulé « L'établissement des aires protégées marines », le Comité invite le commissaire à l'environnement et au développement durable à comparaître avec ses fonctionnaires pour une réunion de deux heures et à témoigner relativement à son rapport intitulé « L'établissement des aires protégées marines » et que les témoignages entendus au cours de cette réunion soient inclus dans les témoignages pour l'étude à venir du Comité sur la protection marine et côtière.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

Quelqu'un veut-il dire quelque chose à ce sujet?

Sommes-nous tous d'accord?

(La motion est adoptée.)

Le président: Merci beaucoup à tous.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>